



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Rapport d'audit
Version définitive

**NorthRiver Midstream G and P Canada Pipelines Inc., à titre de commandité et au nom
de NorthRiver Midstream G and P Canada Pipelines Limited Partnership**

**NorthRiver Midstream Canada Partner Limited, à titre de commandité et au nom
de NorthRiver Midstream Canada LP**

Sujet : Gestion de la salle de commande

CV2324-217

Dossier 3425897

17 janvier 2024

Résumé

La Régie de l'énergie du Canada s'attend à ce que les pipelines et les installations connexes du ressort du gouvernement du Canada soient construits et exploités de manière sûre et sécuritaire, sans poser de danger aux personnes, aux biens ou à l'environnement, et à ce que leur cessation d'exploitation se déroule de la même façon. À cette fin, elle mène diverses activités de surveillance de la conformité, comme des audits.

L'article 103 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (L.C. 2019, ch. 28, art. 10) (« LRCE ») autorise les inspecteurs de la Régie à mener des audits des sociétés réglementées. Ces audits ont pour but de vérifier le respect de la LRCE et des règlements pris en application de celle-ci.

Les audits opérationnels visent à s'assurer que les sociétés réglementées ont établi et mis en œuvre le système de gestion exigé par le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (DORS/99-294) (« RPT »), ainsi que les programmes connexes.

La Régie a fait un audit des sociétés NorthRiver Midstream G and P Canada Pipelines Inc., à titre de commandité et au nom de NorthRiver Midstream G and P Canada Pipelines Limited Partnership, et NorthRiver Midstream Canada Partner Limited, à titre de commandité et au nom de NorthRiver Midstream Canada LP (collectivement, « NorthRiver Midstream » ou « la société ») pour la période du 12 avril 2023 au 18 août 2023. L'audit visait plus particulièrement la gestion de la salle de commande.

L'audit avait les objectifs suivants :

- confirmer que la société a établi et mis en œuvre un système de commande du pipeline ainsi qu'un système de détection de fuites, conformément aux exigences du RPT et de la norme de l'Association canadienne de normalisation Z662 :2019 - *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz* (« CSA Z662:19, »);
- vérifier que les processus visant le fonctionnement et l'entretien de la salle de commande sont intégrés efficacement au système de gestion de la société.

La portée de l'audit englobait le personnel, les processus et les activités sur lesquels reposent l'utilisation et le contrôle du système de commande du pipeline et du système de détection de fuites. Elle visait aussi les conditions d'exploitation normales et anormales, y compris les arrêts d'urgence au moment de l'audit et ayant eu lieu au cours des six mois précédents, pour vérifier la conformité de la société aux articles applicables du RPT et de la norme CSA Z662:19.

La Régie a effectué l'audit à l'aide des protocoles décrits à l'annexe I du présent rapport, qui visent la gestion de la salle de commande.

Des 21 protocoles d'audit, quatre ont entraîné une mention « rien à signaler » et deux n'ont pas été utilisés car ils ne s'appliquent pas à un système comme celui qui est utilisé par la société. Les protocoles restants ont mis en lumière des non-conformités.

Les auditeurs ont constaté que NorthRiver Midstream avait mis en place un grand nombre des éléments d'un système de gestion fonctionnel. Cependant, de nombreuses activités liées au système de gestion n'étaient pas effectuées conformément à des processus ou procédures documentés ou seule une version provisoire des processus requis avait été mise au point. Les auditeurs ont ainsi décelé des lacunes devant être comblées à des fins de conformité.

Dans les 30 jours civils suivant la réception de la version définitive du rapport d'audit final, la société doit déposer auprès de la Régie un plan de mesures correctives et préventives (« PMCP ») qui

décrit la façon dont les non-conformités constatées seront corrigées. La Régie fera un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du PMCP pour s'assurer de sa réalisation dans les meilleurs délais.

Il y a lieu de noter que toutes les constatations visent uniquement l'information évaluée en regard de la portée de l'audit, au moment où celui-ci a été mené.

Bien que des non-conformités aient été relevées, la Régie estime que la société peut continuer de construire, d'exploiter et de cesser d'exploiter des pipelines de manière à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens et de l'environnement.

La Régie publiera la version définitive du rapport d'audit dans son site Web.

Table des matières

Résumé	2
1.0 Contexte.....	5
1.1 Introduction.....	5
1.2 Objet de l’audit.....	5
1.3 Présentation générale de la société	6
2.0 Objectifs et portée	8
3.0 Méthode	8
4.0 Résumé des constatations	9
5.0 Analyse	20
6.0 Étapes suivantes.....	20
7.0 Conclusion	20
Annexe I – Analyse de l’audit.....	22
PA-01 Énoncés de politique et d’engagement	22
PA-02 Inventaire des dangers	24
PA-03 Évaluation des risques.....	27
PA-04 Mécanismes de contrôle.....	30
PA-05 Buts, cibles et objectifs	34
PA-06 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités	37
PA-07 Contrôle opérationnel	40

Liste des tableaux et figures

Table 1. Audit Scope.....	8
Table 2. Summary of Findings	9

1.0 Contexte

1.1 Introduction

La Régie s'attend à ce que les pipelines et les installations connexes du ressort du gouvernement du Canada soient construits et exploités de manière sûre et sécuritaire, sans poser de danger aux personnes, aux biens ou à l'environnement, et à ce que leur cessation d'exploitation se déroule de la même façon.

L'article 103 de la LRCE (L.C. 2019, ch. 28, art. 10) autorise les inspecteurs à mener des audits des sociétés réglementées. Ces audits ont pour but de vérifier le respect de la LRCE et des règlements pris en application de celle-ci.

Les audits opérationnels visent à s'assurer que les sociétés réglementées ont établi et mis en œuvre un système de gestion et des programmes connexes qui sont conformes aux exigences du RPT.

La Régie a effectué un audit de NorthRiver Midstream pour la période du 12 avril 2023 au 18 août 2023. L'audit visait plus particulièrement la gestion de la salle de commande.

1.2 Objet de l'audit

Le RPT exige de chaque entité qui relève de la Régie et qui dispose d'une salle de commande qu'elle établisse et mette sur pied, dans le cadre de son système de gestion, un système de commande du pipeline et un système de détection de fuites. Un système de gestion conçu et mis en œuvre avec soin témoigne de l'engagement de la société à améliorer continuellement la sécurité et la protection de l'environnement tout au long du cycle de vie des installations. Par ailleurs, un tel système renforce la culture de sécurité et est indispensable pour protéger les personnes et l'environnement. Les systèmes de commande et de détection de fuites doivent respecter les exigences de la norme CSA Z662:19 et tenir compte de la complexité du pipeline, de son exploitation et des produits transportés.

La Régie s'attendait à ce que l'audit démontre notamment que la société a établi et mis en œuvre ce qui suit :

- une structure organisationnelle efficace, des exigences quant aux compétences et à la formation, ainsi que des programmes et des processus de formation qui établissent et communiquent les rôles, les responsabilités et les pouvoirs, et permettent de vérifier les compétences des travailleurs;
- des manuels sur le fonctionnement et l'entretien de la salle de commande, conçus pour assurer l'exploitation sécuritaire et efficace du pipeline ainsi que la protection des personnes et de l'environnement;
- un processus visant les rapports, analyses et enquêtes internes sur les dangers et les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents signalés par l'intermédiaire du poste de commandement et permettant de prendre des mesures correctives et préventives, notamment pour gérer les dangers imminents;
- des mesures d'assurance de la qualité, notamment des vérifications et des inspections, permettant de veiller à ce que le système de commande du pipeline soit utilisé et maintenu efficacement et à ce que le personnel s'acquitte de ses fonctions avec compétence et de manière conforme aux exigences de la société.

1.3 Présentation générale de la société

NorthRiver Midstream est une société indépendante de collecte et de traitement de gaz naturel. Elle exploite 13 usines de traitement de gaz naturel dans le nord-est de la Colombie-Britannique et le nord-ouest de l'Alberta et elle possède plus de 3 400 kilomètres de gazoducs de collecte, dont la majorité relève de la réglementation provinciale. Les pipelines de la société sont raccordés à des marchés à grande demande : du Nord-Ouest des États-Unis, par l'entremise du pipeline Westcoast, du Midwest américain, par l'entremise du pipeline Alliance, et du marché de l'Alberta, par l'entremise du réseau de NOVA Gas Transmission Ltd.

Bien que les actifs de la société soient pour la plupart réglementés par les organismes provinciaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, soit le BC Energy Regulator (« BC ER ») et l'Alberta Energy Regulator (« AER »), deux filiales sont propriétaires et exploitantes du pipeline transfrontalier West Doe et du pipeline de gaz marchand Tupper Main, qui relèvent de la Régie.

La carte ci-dessous présente les actifs de la société qui sont réglementés par la Régie.

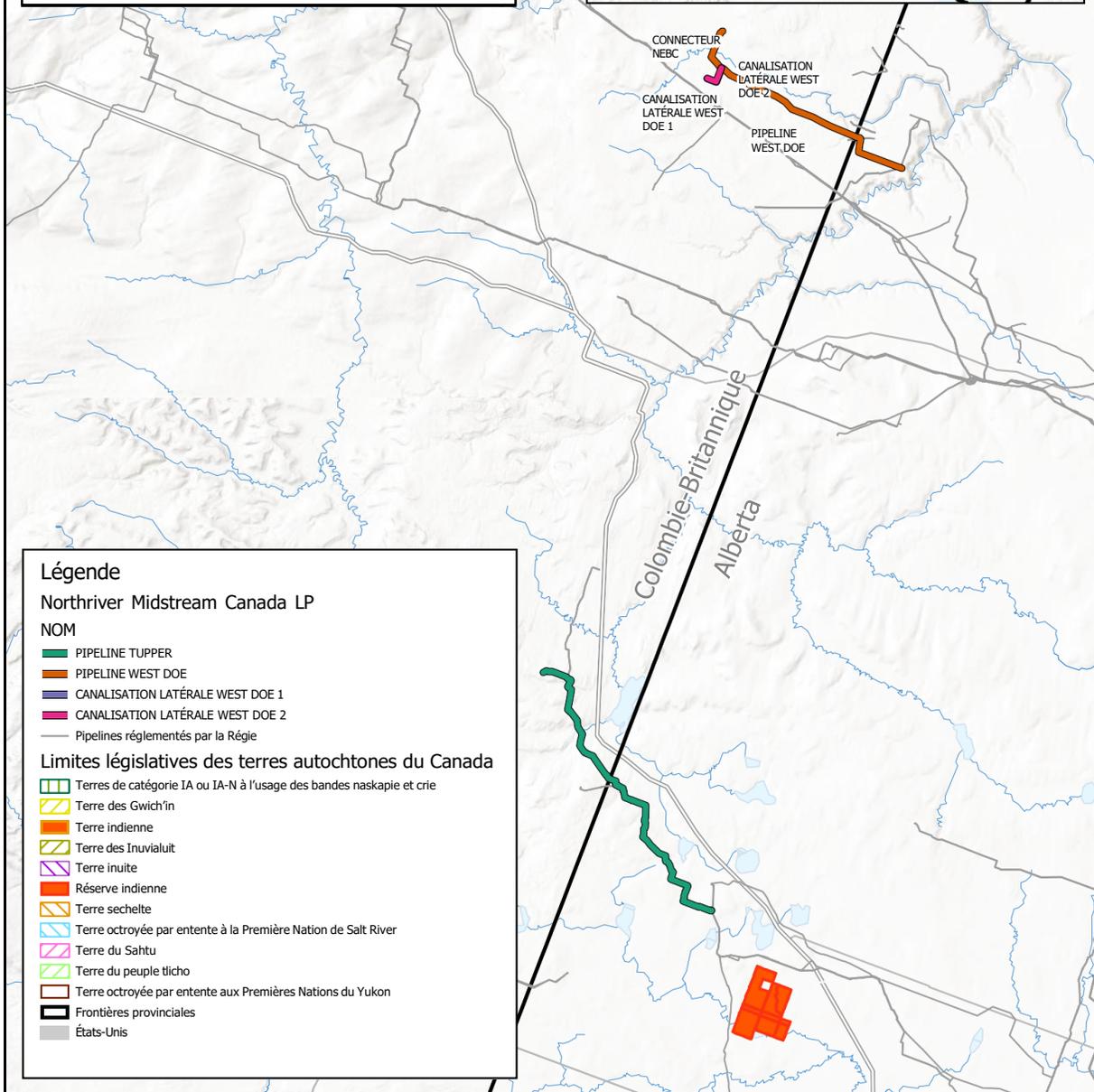
Actifs de NorthRiver Midstream Canada LP assujettis à la réglementation fédérale



Régie de l'énergie du Canada
Canada Energy Regulator

Système de coordonnées : conique conforme de Lambert (Canada)

0 5 10 15 20
Kilomètres



Légende

Northriver Midstream Canada LP
NOM

- PIPELINE TUPPER
- PIPELINE WEST DOE
- CANALISATION LATÉRALE WEST DOE 1
- CANALISATION LATÉRALE WEST DOE 2
- Pipelines réglementés par la Régie

Limites législatives des terres autochtones du Canada

- Terres de catégorie IA ou IA-N à l'usage des bandes naskapie et crie
- Terre des Gwich'in
- Terre indienne
- Terre des Inuvialuit
- Terre inuite
- Réserve indienne
- Terre sechelte
- Terre octroyée par entente à la Première Nation de Salt River
- Terre du Sahtu
- Terre du peuple ticho
- Terre octroyée par entente aux Premières Nations du Yukon
- Frontières provinciales
- États-Unis

La carte est une représentation graphique fournie à titre d'information générale seulement.
Elle a été produite par la Régie de l'énergie du Canada en juillet 2023. Dernière mise à jour : le 31 juillet.

2.0 Objectifs et portée

L'audit avait pour objectif :

- de vérifier si Trans-Nord a établi et mis sur pied un système de commande du pipeline et un système de détection de fuites qui sont conformes aux exigences du RPT et de la norme CSA Z662:19 et si les processus de fonctionnement et d'entretien de la salle de commande sont intégrés efficacement au système de gestion de la société.

Le tableau ci-dessous décrit la portée de l'audit, qui englobait le personnel, les processus et les activités sur lesquels reposent l'utilisation et le contrôle du système de commande du pipeline et du système de détection de fuites. La portée visait les conditions d'exploitation normales et anormales, y compris les arrêts d'urgence au moment de l'audit et ayant eu lieu au cours des six mois précédents, pour vérifier la conformité de la société aux articles applicables du RPT et de la norme CSA Z662:19.

Tableau 1 – Portée de l'audit

Portée de l'audit	Détails
Objet de l'audit	Gestion de la salle de commande
Étapes du cycle de vie	<input type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Exploitation <input type="checkbox"/> Cessation d'exploitation
Programmes visés à l'article 55	<input type="checkbox"/> Gestion des situations d'urgence <input checked="" type="checkbox"/> Gestion de l'intégrité <input type="checkbox"/> Gestion de la sécurité <input type="checkbox"/> Gestion de la sûreté <input type="checkbox"/> Protection de l'environnement <input type="checkbox"/> Prévention des dommages
Période visée	Jusqu'à six (6) mois avant le début de l'audit.

3.0 Méthode

Pour leur évaluation de la conformité, les auditeurs ont :

- examiné des documents;
- étudié un échantillon de dossiers;
- mené des entrevues;
- visité la salle de commande.

La liste des documents consultés, des dossiers échantillonnés et des personnes rencontrées est conservée dans les dossiers de la Régie.

Le 12 avril 2023, la Régie a envoyé un avis à la société pour l'informer de son intention de mener un audit opérationnel. L'auditeur principal a fait parvenir le protocole d'audit et une première demande de renseignements à la société le 17 avril 2023 et a fait un suivi le 21 avril 2023 lors d'une rencontre avec le personnel de la société pour discuter des plans et du calendrier d'audit. L'examen des documents a commencé le 12 mai 2023 et les entrevues ont été réalisées entre le 24 et le 26 juillet 2023. Les visites de la salle de commande ont eu lieu le 5 juillet 2023.

Conformément au processus d'audit établi de la Régie, l'auditeur principal a présenté à la société un résumé des résultats préalables à la clôture de l'audit le 22 juin 2023. Il lui a alors accordé cinq jours ouvrables pour qu'elle lui transmette tout document ou dossier additionnel qui renfermerait les renseignements manquants ou démontrerait la conformité. Il a ensuite reçu de la société de nouvelles informations pour faciliter l'évaluation définitive de la conformité. L'auditeur principal n'a pas tenu de réunion de clôture définitive avec la société, mais il a communiqué la décision finale à la société dans sa correspondance par courriel avec elle.

4.0 Résumé des constatations

L'auditeur principal a fait l'une des trois constatations suivantes pour chaque protocole d'audit :

- Rien à signaler – D'après l'information fournie par la société et examinée par les auditeurs en regard de la portée de l'audit, aucune non-conformité n'a été relevée.
- Non conforme – La société n'a pas démontré qu'elle satisfait aux exigences prévues par la loi. Elle doit établir, puis mettre en œuvre, un PMCP pour redresser la situation.
- Sans objet – Deux protocoles d'audit n'ont pas été utilisés parce que le produit transporté par NorthRiver Midstream, du gaz naturel non corrosif, ne correspond pas aux critères d'applicabilité décrits dans l'annexe E de la norme CSA Z662:19.

Toutes les constatations sont fondées sur l'information examinée durant l'audit en regard de la portée de celui-ci.

Les constatations sont résumées dans le tableau qui suit. Voir l'[annexe I –Analyse de l'audit](#) pour plus d'information.

Tableau 2 – Résumé des constatations

Puisque NorthRiver Midstream transporte du gaz naturel dans ses pipelines assujettis à la réglementation de la Régie, l'audit n'a pas tenu compte des articles E.4.2.1 et E.9 de la norme CSA Z662:19, qui visent les pipelines de liquides.

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-01	RPT	6.3(1)	Énoncés de politique et d'engagement	Rien à signaler	NorthRiver Midstream a démontré qu'elle a établi des politiques et des buts qui satisfont aux exigences du paragraphe 6.3(1) du RPT.

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-02	RPT	6.5(1)d)	Identification des dangers	Non conforme	<p>L'inventaire des dangers et des dangers potentiels de NorthRiver Midstream et la manière de tenir l'inventaire à jour présentent des lacunes. La version actuelle de l'inventaire des dangers et des dangers potentiels des deux pipelines relevant de la Régie énumère des dangers différents pour chaque pipeline. Les auditeurs sont conscients que les deux pipelines peuvent présenter de légères différences par rapport à leur inventaire respectif, mais certains dangers courants devraient figurer sur les inventaires, comme les facteurs ergonomiques et les affichages du système SCADA (système d'acquisition et de contrôle des données, de l'anglais <i>Supervisory Control and Data Acquisition</i>), qui sont deux éléments importants pour la gestion de la salle de commande. Par ailleurs, le programme de gestion du changement ne comporte pas de lien vers l'inventaire des dangers ni de note précisant qu'il faudra peut-être mettre l'inventaire à jour si un changement résulte d'un processus de gestion du changement.</p>

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-03	RPT	6.5(1)e)	Évaluation des risques	Non conforme	<p>Les processus de NorthRiver Midstream pour évaluer les risques associés aux dangers répertoriés et aux dangers potentiels présentent des lacunes. L'examen de la documentation n'a pas permis de distinguer les dangers répertoriés des dangers potentiels. Les auditeurs n'ont pas trouvé de processus applicable à des conditions d'exploitation anormales. La société semble recourir à des activités différentes plutôt qu'à des processus différents. Par ailleurs, les auditeurs n'ont trouvé aucune référence à la gestion de la salle de commande dans le document sur le programme de gestion des urgences.</p>

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-04	RPT	6.5(1)f)	Mécanismes de contrôle	Non conforme	NorthRiver Midstream établit et met en œuvre des activités, et non pas des processus, pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle visant à prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les dangers potentiels. La société n'a pas réussi à démontrer qu'elle dispose d'un processus documenté pour ces tâches. Par ailleurs, bien que le plan de communication de NorthRiver Midstream comporte de nombreuses activités, la communication des mécanismes de contrôle pour prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les dangers potentiels se fait au cas par cas, ce qui ne satisfait pas aux exigences du RPT.
PA-05	RPT	6.5(1)a)	Buts, cibles et objectifs	Non conforme	Les auditeurs jugent que l'établissement des buts, objectifs et cibles au sein de NorthRiver Midstream se fait par activité. La société a en main les outils nécessaires pour établir des objectifs et cibles précis, grâce au processus visant les buts, objectifs et cibles du système de gestion, mais comme il ne s'agit que d'un projet de processus, les auditeurs jugent qu'il n'a pas été entièrement mis en œuvre.

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-06	RPT	6.4	Structure organisationnelle, rôles et responsabilités	Non conforme	<p>NorthRiver Midstream a produit un organigramme détaillé présentant sa structure hiérarchique, de la haute direction aux installations ou usines. Des employés de NorthRiver Midstream ont dit aux auditeurs qu'une évaluation des besoins était faite chaque année, conformément au RPT. Les auditeurs n'ont toutefois pas vu de documents démontrant la mise en œuvre de ce que les employés ont décrit. NorthRiver Midstream n'a pas été en mesure de produire un seul document pour démontrer qu'elle dispose d'un nombre suffisant de ressources humaines compétentes pour occuper les postes nécessaires à une exploitation sûre et sécuritaire de son réseau. De plus, certains des documents examinés étaient d'un niveau trop élevé pour donner une orientation adéquate au personnel chargé de la mise en œuvre.</p>

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-07	RPT	6.5(1)q)	Contrôle opérationnel	Non conforme	<p>Dans l'ensemble, la coordination et le contrôle des activités opérationnelles des employés et autres personnes qui travaillent pour NorthRiver Midstream se font de manière que chaque personne soit au courant des activités des autres, mais en fonction de l'activité et non du processus. La procédure pour obtenir les autorisations d'exécuter des travaux en toute sécurité comporte de nombreuses étapes que l'on s'attend à trouver dans un processus visant la conformité. Elle présente toutefois plusieurs lacunes qui doivent être comblées en ce qui a trait, par exemple, aux interactivités de plusieurs groupes de travail, à la clarté du permis quant à l'objet et à la fréquence des inspections ainsi qu'à la documentation de la qualification préalable des travailleurs pour les tâches à accomplir.</p>

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-08	RPT	27	Manuels d'exploitation et d'entretien	Non conforme	<p>NorthRiver Midstream n'a pas démontré que les procédures établies pour la salle de commande s'appliquent aux tâches à accomplir tant dans des conditions d'exploitation normales qu'anormales. Les auditeurs n'ont pris connaissance d'aucune procédure écrite sur les sujets suivants : gestion de la relève d'une équipe par une autre, gestion de la fatigue liée à une exploitation continue (24 h sur 24 et 7 jours sur 7), intervention en cas d'anomalie telle une fuite du pipeline, surpression et qualité du gaz naturel et utilisation du système SCADA pour assurer la surveillance et le contrôle du pipeline et faire enquête en cas de conditions d'exploitation anormales. Par ailleurs, la politique de conservation des documents n'avait pas été mise en œuvre au moment de l'audit.</p>
PA-09	RPT	37c)	Système de commande du pipeline - Système de détection de fuites	Rien à signaler	<p>NorthRiver Midstream a démontré que les systèmes SCADA sont configurés pour surveiller la pression et le débit. La société a mis en œuvre un système d'alarme afin d'avertir l'opérateur de la salle de commande que des conditions d'exploitation anormales, comme une fuite, ont été détectées.</p>

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-10	RPT	37b)	Système de commande du pipeline - Système d'enregistrement des données	Rien à signaler	NorthRiver Midstream a démontré qu'elle dispose d'un système de commande du pipeline pouvant enregistrer les données chronologiques.
PA-11	RPT	6.5(1)r)	Enquêtes sur les incidents, les quasi-accidents et les non-conformités	Non conforme	NorthRiver Midstream a démontré pendant les entrevues et les visites qu'elle a établi et mis en œuvre le processus requis, mais ce processus ne précise pas les étapes pour gérer les dangers imminents. Par ailleurs, le document sur le processus relatif aux mesures correctives et préventives n'en était encore qu'à un stade préliminaire au moment de l'audit et il n'avait pas été approuvé.
PA-12	RPT	32(1.1)	Manuel des mesures d'urgence	Rien à signaler	Des manuels des mesures d'urgence se trouvent sur place et ils précisent les responsabilités relevant de la salle de commande. Les opérateurs de la salle de commande se servent des procédures d'intervention d'urgence comme référence.
PA-13	CSA Z66 2:19	E.4.2.1	Analyse des alarmes de fuite	Sans objet	Le protocole d'audit n'a pas été utilisé parce que l'article E.4.2.1 de la norme CSA Z662:19 ne s'applique pas aux pipelines de NorthRiver Midstream qui relèvent de la Régie.

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-14	CSA Z662:19	E.5.2.1	Mise hors service sécuritaire du pipeline en cas d'urgence	Non conforme	NorthRiver Midstream n'a pas démontré que les procédures de la salle de commande sont adéquates pour mettre le pipeline hors service en toute sécurité en cas d'urgence.
PA-15	RPT	6.5(1)j)	Définition des exigences en matière de compétences et de formation	Non conforme	NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle a défini des exigences uniformes en matière de compétences et de formation des exploitants des installations West Doe et Tupper Main.
PA-16	RPT	6.5(1)k)	Vérification des compétences et de la formation	Non conforme	NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle a établi une démarche uniforme et conforme aux exigences de la réglementation pour s'assurer que les travailleurs chargés de l'exploitation du pipeline sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils s'acquittent de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-17	RPT	56b)	Rapport annuel sur le programme de formation	Non conforme	NorthRiver Midstream a démontré qu'elle satisfait aux exigences de l'alinéa 56b) du RPT en ce qui concerne la formation en environnement, santé et sécurité (« ESS »), mais pas en ce qui concerne la formation à fonctionnement de l'équipement d'exploitation que les employés pourraient être appelés à utiliser pour les installations.
PA-18	RPT	55	Vérifications de la salle de commande	Non conforme	NorthRiver Midstream n'a pas démontré à la Régie qu'elle a vérifié ses différents programmes conformément aux exigences de l'article 55, dont le programme qui comprend le système de commande du pipeline, au cours des trois dernières années.
PA-19	CSA Z662:19	E.9	Audits du système de détection de fuites	Sans objet	Le protocole d'audit n'a pas été utilisé parce que l'article E.9 de la norme CSA Z662:19 ne s'applique pas aux pipelines de NorthRiver Midstream qui relèvent de la Régie.

Numéro du protocole d'audit (« PA »)	Source de réglementation	Référence	Sujet	Constatation	Résumé de la constatation
PA-20	RPT	6.5(1)x)	Examen de gestion annuel	Non conforme	NorthRiver Midstream a démontré à la Régie qu'elle a établi un processus permettant de procéder à des examens de gestion annuels du système de gestion, et de chacun des programmes, et de veiller à l'amélioration continue en ce qui a trait au respect de ses obligations aux termes du RPT. La société a également démontré qu'elle procède à des examens de gestion trimestriels et annuels, au niveau des activités, afin de produire les résultats souhaités pour un rapport annuel et compte rendu de réunion. NorthRiver Midstream n'a toutefois pas démontré qu'elle a entièrement mis en œuvre le processus parce la documentation s'y rattachant est encore à l'état de projet.
PA-21	RPT	37a)	Système de commande du pipeline	Non conforme	NorthRiver Midstream a démontré qu'elle a établi et mis sur pied un système de commande qui sert à commander et à contrôler l'exploitation de ses pipelines assujettis à la réglementation de la Régie, mais elle n'a pas démontré qu'elle dispose de procédures documentées visant l'exploitation des pipelines dans des conditions normales et anormales.

5.0 Analyse

Élément important des activités d'exploitation, une gestion efficace de la salle de commande aide les sociétés réglementées à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens et de l'environnement. La salle de commande sert à surveiller divers paramètres pour tous les pipelines, notamment le débit, la pression et la température. C'est souvent dans cette salle que les anomalies sont détectées et rectifiées. Auditer les pratiques de gestion de la salle de commande est un moyen proactif de déterminer l'état de préparation de la société à une intervention en cas d'urgence ou de conditions d'exploitation anormales.

Plusieurs protocoles de l'audit visé aux présentes ont donné lieu à des non-conformités parce que la société n'a pas établi de processus officiels et qu'elle n'a pas documenté correctement les processus suivis par le personnel. Plusieurs autres protocoles d'audit ont révélé des processus bien documentés, mais encore à l'état de projet et non mis en œuvre officiellement. Bien qu'il s'agisse de non-conformités auxquelles il serait relativement facile de remédier, plusieurs autres enjeux forceront NorthRiver Midstream à analyser ses activités d'exploitation de ses installations. Le principal enjeu tient au fait que les activités d'exploitation des deux salles de commande visitées par les auditeurs sont uniques et que chacune peut déterminer comment appliquer aux divers sites les différents processus et procédures qui forment le système de gestion de NorthRiver Midstream.

NorthRiver Midstream a démontré dans l'ensemble qu'elle a établi et mis en œuvre un grand nombre des éléments requis pour un système de gestion fonctionnel. Les auditeurs jugent que la majorité des lacunes décelées sont attribuables à un manque de documentation des activités d'exploitation. NorthRiver Midstream a expliqué que les anciens propriétaires lui avaient laissé un système de gestion qu'elle s'efforçait d'actualiser pour qu'il tienne compte de l'ampleur des activités d'exploitation. La société a ajouté que parce que la majorité des actifs relève de la réglementation provinciale, elle avait tendance à se conformer d'abord aux exigences provinciales, qui, selon la norme CSA Z662:19, prévoient la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité et des pertes. Bien que NorthRiver Midstream travaille à établir son système de gestion, celui-ci ne satisfait pas encore aux exigences de la réglementation fédérale.

6.0 Étapes suivantes

La société est tenue de remédier à toutes les non-conformités par la mise en place d'un PMCP. Les prochaines étapes du processus d'audit sont les suivantes :

- Dans les 30 jours civils suivant la réception du rapport d'audit final, la société doit déposer auprès de la Régie un PMCP qui expose en détail comment elle remédiera aux non-conformités relevées.
- La Régie fera ensuite un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du PMCP pour en assurer la réalisation :
 - en temps opportun;
 - d'une manière sûre et sécuritaire qui protège les personnes, les biens et l'environnement.
- Une fois la mise en œuvre terminée, la Régie enverra une lettre de clôture de l'audit à la société.

7.0 Conclusion

En résumé, la Régie a mené un audit de NorthRiver Midstream. L'audit visait plus particulièrement la gestion de la salle de commande. Des 21 protocoles d'audit, quatre ont entraîné une mention

« rien à signaler » et deux n'ont pas été utilisés car ils ne s'appliquent pas à un système comme celui de la société. La société a obtenu un score d'audit de 21 %.

La Régie s'attend à ce que NorthRiver Midstream corrige les lacunes relevées par la mise en place d'un PMCP. Elle fera un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du PMCP, puis enverra une lettre de clôture de l'audit à la société une fois le tout terminé.

Annexe I – Analyse de l’audit

PA-01 Énoncés de politique et d’engagement

Constatation	Rien à signaler
Source de réglementation	RPT
Référence	6.3(1)
Exigence réglementaire	La compagnie établit des politiques et des buts documentés pour que les objets visés aux alinéas 6a) à c) soient atteints et que les obligations prévues au présent règlement soient respectées. Les politiques et les buts comprennent notamment : b) les buts en matière de prévention des ruptures, des rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures et en matière d’intervention en cas d’incidents et de situations d’urgence.
Résultat attendu	Le résultat attendu est le suivant : <ul style="list-style-type: none">• La société peut démontrer qu’elle a établi des politiques et des buts documentés en matière de prévention des ruptures, des rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures, et d’intervention en cas d’incidents et de situations d’urgence.
Information pertinente fournie par la société	La constatation est fondée sur l’examen des documents et dossiers clés suivants : <ul style="list-style-type: none">• <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l’intégrité des pipelines)• <i>Goals, Objectives and Targets</i> (buts, objectifs et cibles)• <i>Health, Safety and Environmental Policy Values and Principles</i> (valeurs et principes de la politique en matière de santé, de sécurité et d’environnement)• <i>Management System – Safety Management Program</i> (système de gestion – programme de gestion de la sécurité)• <i>Incident Management Reporting Procedure</i> (procédure relative aux rapports de gestion des incidents)• <i>North River Midstream Emergency Management Manual</i> (manuel de gestion des urgences de NorthRiver Midstream)• <i>Accountable Officer Report</i> (rapport du dirigeant responsable)
Résumé de la constatation	NorthRiver Midstream a démontré qu’elle a établi des politiques et des buts qui satisfont aux exigences du paragraphe 6.3(1) du RPT.

Évaluation détaillée

Le document de NorthRiver Midstream traitant du programme de gestion de l’intégrité des pipelines (« PGIP ») mentionne qu’il a été rédigé de manière à répondre aux exigences de la réglementation fédérale et provinciale (Colombie-Britannique et Alberta). Le document indique en outre qu’il a été préparé conformément à la norme CSA Z662:19, notamment aux principes de gestion de la sécurité

et des pertes, aux articles applicables en matière de gestion de l'intégrité des pipelines et, tout particulièrement, à l'annexe N de cette norme, intitulée *Lignes directrices visant les programmes de gestion de l'intégrité des réseaux de canalisations*.

Le personnel de NorthRiver Midstream a expliqué que la haute direction donne l'orientation pour l'établissement des buts, objectifs et cibles des différents programmes. Une fois mis au point, les buts, objectifs et cibles sont approuvés par la haute direction. Les buts, objectifs et cibles de la société relativement aux pipelines et aux installations connexes relèvent du PGIP, qui est un programme. NorthRiver Midstream a mentionné les deux buts suivants dans le contexte de l'audit :

- 1) obtenir un résultat nul en ce qui concerne les ruptures de pipeline et les incidents de défaillance du confinement qui entraînent le décès ou une blessure grave d'un membre du public, d'un entrepreneur ou d'un employé;
- 2) gérer efficacement et limiter les effets environnementaux des actifs pipeliniers qu'elle possède et exploite, pendant tout leur cycle de vie : de la conception à la construction, tout au long des activités d'exploitation en toute sécurité, y compris la désactivation et la cessation d'exploitation.

Le PGIP renferme par ailleurs un énoncé de politique qui mentionne directement la LRCE et le RPT. L'énoncé précise que pour satisfaire aux exigences à l'égard des pipelines qui lui appartiennent et qu'elle exploite, tout au long de leur cycle de vie, NorthRiver Midstream se conforme aux exigences organisationnelles et réglementaires applicables.

NorthRiver Midstream a démontré qu'elle a établi des politiques et des buts qui satisfont aux exigences du paragraphe 6.3(1) du RPT.

PA-02 Inventaire des dangers

Constatation	Non conforme
Source de réglementation	RPT
Référence	6.5(1)d)
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 (...) d'établir et de maintenir un inventaire des dangers et dangers potentiels répertoriés.
Résultat attendu	<p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société a établi et maintient un inventaire conforme. • L'inventaire comprend les dangers et les dangers potentiels associés à l'ensemble des activités et des opérations de la société pendant le cycle de vie des pipelines. • Les dangers et les dangers potentiels de la salle de commande sont répertoriés. • L'inventaire a été maintenu et est à jour et il tient compte des changements apportés aux activités et aux opérations de la société. • L'inventaire est utilisé dans les processus d'évaluation et de contrôle des risques.
Information pertinente fournie par la société	<p>La constatation est fondée sur l'examen des documents et dossiers clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines) • <i>West Doe Pipeline Hazard Assessment and Inventory</i> (inventaire et évaluation des dangers visant le pipeline West Doe) • <i>Tupper Main Hazard Inventory</i> (inventaire des dangers visant le pipeline Tupper Main) • <i>Occupational Health and Safety Manual</i> (manuel de santé et sécurité au travail) • <i>Asset Management of Change Program</i> (programme de gestion du changement à des actifs) • <i>West Doe Area Hazard Identification Training Records</i> (dossiers de formation à la détermination des dangers dans la zone du pipeline West Doe)

Résumé de la constatation

Après avoir examiné toute l'information fournie, les auditeurs ont conclu que l'inventaire des dangers et des dangers potentiels de NorthRiver Midstream et la manière de tenir l'inventaire à jour présentent des lacunes. La version actuelle de l'inventaire des dangers et des dangers potentiels des deux pipelines relevant de la Régie énumère des dangers différents pour chaque pipeline. Les auditeurs sont conscients que les deux pipelines peuvent présenter de légères différences par rapport à leur inventaire respectif, mais certains dangers courants devraient figurer sur les inventaires, comme les facteurs ergonomiques et les affichages du système SCADA, qui sont deux éléments importants d'une bonne gestion de la salle de commande.

Évaluation détaillée

Le PGIP de NorthRiver Midstream énumère six grands plans de gestion de l'intégrité des pipelines portant sur des dangers particuliers, soit :

- plan relatif à la classe d'emplacement;
- plan de contrôle de la corrosion;
- plan relatif aux dommages mécaniques;
- plan géotechnique;
- plan de gestion de la fissuration par corrosion sous contrainte;
- plan de gestion des matières dangereuses et des dangers de construction.

Chacun des plans est un sous-élément du programme de gestion de l'intégrité et traite d'un aspect particulier des exigences en matière de gestion de la sécurité et des pertes dans le contexte du PGIP.

Le personnel de NorthRiver Midstream a affirmé que l'inventaire des dangers est établi indépendamment pour chaque installation afin de tenir compte des subtiles différences entre chacune. NorthRiver Midstream a fourni son inventaire et évaluation des dangers visant le pipeline West Doe pour 2023 ainsi que son inventaire des dangers visant le pipeline Tupper Main pour 2022. Les deux inventaires, tout comme les deux listes des dangers, ont été établis dans un format différent. Lorsque les auditeurs ont demandé pourquoi il y avait autant de différences entre les deux sites, le personnel de NorthRiver Midstream a expliqué que la société travaillait à mettre à jour le modèle d'inventaire des dangers pour toutes les installations et que les différences étaient attribuables à la transition au nouveau modèle, qui fait que celui-ci a été utilisé pour un site et l'ancien, pour l'autre.

Les auditeurs ont examiné les deux inventaires et constaté que ni l'un ni l'autre ne mentionnent les dangers potentiels, parmi les dangers indiqués ou que tous les dangers sont jugés potentiels. L'examen des deux inventaires des dangers ne permet pas de déterminer rapidement les dangers qui sont liés au fonctionnement de la salle de commande. Le personnel de NorthRiver Midstream a expliqué que les dangers liés à la gestion de la salle de commande ne se limitent pas à un endroit, mais qu'ils sont plutôt disséminés et que, pour cette raison, ils relèvent du service de la santé et sécurité. Après leur examen des deux inventaires, les auditeurs ont donné comme exemple d'éléments qui devraient en faire partie, les facteurs ergonomiques et les affichages du système SCADA, qui sont des éléments importants d'une bonne gestion de la salle de commande. Les auditeurs sont conscients qu'il peut y avoir quelques différences entre les deux inventaires des dangers; ils estiment toutefois que les inventaires devraient identifier les mêmes dangers lorsque

les activités sont les mêmes (la gestion de la salle de commande, par exemple). Les auditeurs ont noté que les deux inventaires comportaient un examen des risques inhérents et résiduels associés à chaque danger répertorié, mais que l'inventaire visant le pipeline Tupper Main ne mentionnait pas si le risque résiduel demeure trop élevé pour que des travaux puissent y être exécutés en toute sécurité.

Un examen du programme de gestion du changement à des actifs montre que celui-ci vise à faire en sorte que les changements touchant les équipements et les processus de conception soient reconnus et documentés, fassent l'objet d'une évaluation des risques et soient approuvés avant d'être mis en œuvre. Les auditeurs ont constaté que le document ne contient aucune référence à la Régie. Il ne démontre pas non plus que tout changement faisant suite au processus de gestion du changement entraîne la mise à jour de l'inventaire des dangers.

Après avoir examiné toute l'information fournie, les auditeurs ont conclu que l'inventaire des dangers et des dangers potentiels de NorthRiver Midstream et la manière de tenir l'inventaire à jour présentent des lacunes. La version actuelle de l'inventaire des dangers et des dangers potentiels des deux pipelines relevant de la Régie énumère des dangers différents pour chaque pipeline. Les auditeurs sont conscients que les deux pipelines peuvent présenter de légères différences par rapport à leur inventaire respectif, mais certains dangers courants devraient figurer sur les inventaires, comme les facteurs ergonomiques et les affichages du système SCADA, qui sont deux éléments importants d'une bonne gestion de la salle de commande.

PA-03 Évaluation des risques

Constatation	Non conforme
Source de réglementation	RPT
Référence	6.5(1)e)
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 (...) d'établir et de mettre en œuvre un processus pour évaluer les risques associés aux dangers et dangers potentiels répertoriés, notamment ceux liés aux conditions d'exploitation normales et anormales.
Résultat attendu	<p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société a établi et mis en œuvre un processus conforme pour évaluer et gérer les risques. • La ou les méthodes d'évaluation des risques confirment que les risques associés aux dangers répertoriés (liés aux conditions d'exploitation normales et anormales) sont fondés sur les normes réglementaires citées en référence et qu'ils sont appropriés à la nature, à la portée, à l'échelle et à la complexité des opérations et des activités de la société et qu'ils sont liés à l'objet et aux résultats attendus des programmes visés à l'article 55. • Les risques sont évalués pour tous les dangers et dangers potentiels et tiennent compte des conditions d'exploitation normales et anormales. • Les niveaux de risque font l'objet d'un suivi périodique selon les besoins et sont réévalués lorsque les circonstances changent. • Les risques sont gérés selon des méthodes établies qui conviennent aux programmes visés à l'article 55. • Des critères d'acceptation des risques et de tolérance aux risques sont établis pour tous les dangers et dangers potentiels.
Information pertinente fournie par la société	<p>La constatation est fondée sur l'examen des documents et dossiers clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Operational Risk Management Program</i> (programme de gestion des risques opérationnels) • <i>Operational Risk Management Process</i> (processus de gestion des risques opérationnels) • <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines) • <i>Risk Matrix</i> (matrice des risques) • <i>Asset MOC Procedure</i> (procédure de gestion du changement à des actifs) • <i>Emergency Management Manual</i> (manuel de gestion des urgences)

Résumé de la constatation

Les processus de NorthRiver Midstream pour évaluer les risques associés aux dangers répertoriés et aux dangers potentiels présentent des lacunes. L'examen de la documentation n'a pas permis de distinguer les dangers répertoriés des dangers potentiels. Les auditeurs n'ont pas trouvé de processus applicable à des conditions d'exploitation anormales. La société semble recourir à des activités différentes plutôt qu'à des processus différents. Par ailleurs, les auditeurs n'ont trouvé aucune référence à la gestion de la salle de commande dans le document sur le programme de gestion des urgences.

Évaluation détaillée

NorthRiver Midstream a expliqué qu'elle avait hérité du processus des anciens propriétaires et qu'il ne convenait pas à ses activités d'exploitation. Des changements y ont donc été apportés, notamment la composante risque financier avait été supprimée et une matrice des risques particuliers à la société avait été mise au point.

Le PGIP mentionne que l'évaluation des risques est une composante nécessaire du processus de gestion des risques, qui vise à limiter la probabilité que des conséquences indésirables se produisent ou à en limiter les effets (décès, blessure, dommage à l'environnement, dommages matériels). Une évaluation des risques est également nécessaire à toutes les phases du cycle de vie d'un pipeline. Le document indique en outre qu'une évaluation des risques doit être faite, à tout le moins, pour documenter les limites et hypothèses relatives au réseau ou au pipeline, les dangers, l'analyse des probabilités et les résultats de l'analyse des conséquences. Les auditeurs ont noté que le document ne traite pas des activités d'exploitation dans des conditions normales et anormales. La manière de procéder dans des conditions d'exploitation anormales semble être abordée au niveau de l'activité et non pas au moyen d'un processus documenté.

La société a transmis aux auditeurs le document traitant de son programme de gestion des risques opérationnels, qui établit le cadre de ses activités de gestion de ces risques. Les risques opérationnels relevés se rattachent aux activités directement liées au transport, au traitement, au stockage, à l'élimination et à la mise en valeur des ressources énergétiques naturelles.

Or, le document sur le processus de gestion des risques opérationnels donne un aperçu des étapes et activités qui servent à ajouter des éléments de risque au registre et à les évaluer, à les communiquer et à les gérer tout au long du cycle de vie de l'installation. Le document indique que le processus de gestion des risques doit être utilisé pour comprendre la nature des risques et déterminer leur importance ou leur ampleur en fonction des critères de risque de la société. On y mentionne aussi qu'une méthode d'analyse quantitative des risques doit être utilisée pour établir le niveau de risque en fonction des conséquences et de la probabilité. Des réunions d'examen sont tenues dans le cadre du processus normal de gestion des risques, afin de faire des mises à jour, de consigner les changements de niveau de risque et de déterminer la voie à suivre pour chaque risque. Ces réunions sont tenues régulièrement pour trois niveaux d'examen. Comme l'importance des risques s'accroît avec chaque niveau d'examen, il incombe à un cadre d'un niveau progressivement supérieur de déterminer la voie à suivre. Un cadre du niveau requis signe le formulaire d'acceptation des risques pour approuver officiellement la poursuite des activités d'exploitation de l'actif en toute connaissance des risques. Les auditeurs ont constaté que ni le programme de gestion des risques opérationnels ni le processus de gestion des risques opérationnels n'aborde le sujet des activités d'exploitation dans des conditions normales et anormales.

Le manuel de gestion des urgences de NorthRiver Midstream indique que la société adopte une approche fondée sur le système de gestion pour coordonner ses programmes de gestion et ses

programmes de protection. Une telle approche permet à la société de s'assurer que le programme de protection et de gestion des urgences tient compte des dangers répertoriés. Cependant, lorsque les auditeurs ont examiné le manuel de gestion des urgences de la société, ils n'ont trouvé aucune section ou partie applicable à la gestion de la salle de commande. La salle de commande est un élément important à prendre en considération dans l'évaluation des risques et des dangers connexes et potentiels.

Après avoir examiné toute l'information fournie, les auditeurs ont conclu que les processus de NorthRiver Midstream pour évaluer les risques associés aux dangers répertoriés et aux dangers potentiels présentent des lacunes. L'examen de la documentation n'a pas permis de distinguer les dangers répertoriés des dangers potentiels. Les auditeurs n'ont pas trouvé de processus applicable à des conditions d'exploitation anormales. La société semble recourir à des activités différentes plutôt qu'à des processus différents. Par ailleurs, les auditeurs n'ont trouvé aucune référence à la gestion de la salle de commande dans le document sur le programme de gestion des urgences.

PA-04 Mécanismes de contrôle

Constatation	Non conforme
Source de réglementation	RPT
Référence	6.5(1)f)
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 (...) d'établir et de mettre en œuvre un processus pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle dans le but de prévenir, de gérer et d'atténuer les dangers et dangers potentiels répertoriés, de même que les risques, et pour communiquer ces mécanismes à toute personne exposée aux risques.
Résultat attendu	<p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• La société dispose d'un processus conforme pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle.• Les méthodes d'élaboration de ces mécanismes conviennent à la nature, à l'importance, à l'échelle et à la complexité des opérations, des activités et des programmes de la société visés à l'article 55.• Ces mécanismes sont élaborés et mis en place.• Ces mécanismes sont adéquats pour prévenir, gérer et atténuer les dangers et les risques répertoriés.• Les mécanismes de contrôle sont vérifiés régulièrement et en fonction des besoins, et ils sont réévalués lorsque les circonstances changent.• Les mécanismes de contrôle sont communiqués aux personnes exposées aux risques.

Information pertinente fournie par la société	<p>La constatation est fondée sur l'examen des documents et dossiers clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Health and Safety Manual</i> (manuel de santé et sécurité); • <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines); • <i>Pipeline Integrity Plan – Corrosion Plan</i> (plan de gestion de l'intégrité des pipelines – plan de contrôle de la corrosion); • <i>Mechanical Damage Plan</i> (plan relatif aux dommages mécaniques); • <i>Geotechnical Plan</i> (plan géotechnique); • <i>Stress Corrosion Cracking</i> (fissuration par corrosion sous contrainte); • <i>Emergency Management Manual</i> (manuel de gestion des urgences); • <i>PA Brochure 2023 South Peace Region</i> (dépliant de sensibilisation du public 2023 - région au sud de la rivière de la Paix); • <i>PA Brochure 2023 AB North</i> (dépliant de sensibilisation du public 2023 - nord de l'Alberta); • <i>EHS Communications Plan</i> (plan de communication en matière d'ESS);
Résumé de la constatation	<p>NorthRiver Midstream établit et met en œuvre des activités, et non pas des processus, pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle visant à prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les dangers potentiels. La société n'a pas réussi à démontrer qu'elle dispose d'un processus documenté pour ces tâches. Par ailleurs, bien que le plan de communication de NorthRiver Midstream comporte de nombreuses activités, la communication des mécanismes de contrôle pour prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les dangers potentiels se fait au cas par cas, ce qui ne satisfait pas aux exigences du RPT.</p>

Évaluation détaillée

Pendant les entrevues, le personnel de NorthRiver Midstream a expliqué que le processus d'élaboration et de mise en œuvre de mécanismes de contrôle avait été ramené au niveau des programmes dans toute l'organisation. Le personnel a aussi expliqué que la majorité des mécanismes de contrôle associés à la salle de commande relevaient du programme de santé et sécurité. Dans le cadre du processus, NorthRiver Midstream réunit les membres du personnel visés pour évaluer ensemble le qui, le quoi, le quand, le où, le pourquoi et le comment afin d'élaborer et de mettre en œuvre les mécanismes de contrôle nécessaires pour un danger donné.

Le manuel de santé et sécurité renferme de l'information de haut niveau sur l'identification, l'évaluation et le contrôle des dangers. Il indique que NorthRiver Midstream a recours à des processus utilisés couramment au sein de l'industrie pour identifier, évaluer et contrôler les dangers. Il énumère quatre grands processus pour les activités officielles d'identification, d'évaluation et de contrôle des dangers :

- *Formal Hazard Assessment Process* (processus officiel d'évaluation des dangers)

- *Exposure control plans for hazardous substances and biological exposures* (plans de contrôle de l'exposition à des substances dangereuses ou à des produits biologiques – il y en a 18)
- *Confined space hazard assessment* (évaluation des dangers dans les espaces clos)
- *Safe work permitting* (obtention de permis de travail sécuritaire)

Les évaluations des dangers servent à déterminer l'efficacité des mesures prises pour maîtriser les énergies dangereuses afin de prévenir les dommages. Le manuel indique que toute évaluation officielle doit documenter les dangers connus et potentiels et comprendre une analyse de ceux-ci. Bien qu'il s'agisse de renseignements utiles et importants, les auditeurs estiment que la société ne dispose pas du processus requis au titre du protocole d'audit. Certes, la société établit et met en œuvre des mécanismes de contrôle, mais elle le fait dans le cadre de ses activités et non pas en fonction d'un processus documenté.

La section du PGIP portant sur l'identification et le contrôle des dangers indique que les plans de gestion de l'intégrité décrivent brièvement les méthodes et données utilisées pour analyser les dangers et pour recommander les mécanismes de contrôle à mettre en œuvre. Le PGIP renferme six plans de gestion de l'intégrité, chacun traitant d'un aspect important de la sécurité des pipelines. NorthRiver Midstream dispose des plans de gestion de l'intégrité suivants :

- *Class Location Plan* (plan relatif à la classe d'emplacement);
- *Corrosion Plan* (plan de contrôle de la corrosion);
- *Mechanical Damage Plan* (plan relatif aux dommages mécaniques);
- *Geotechnical Plan* (plan géotechnique);
- *Stress Corrosion Cracking Management Plan* (plan de gestion de la fissuration par corrosion sous contrainte);
- *Material and Construction Hazard Plan* (plan de gestion des matières dangereuses et des dangers de construction).

Ces plans servent de mécanisme de contrôle possible pour la gestion des dangers, car ils prévoient des activités pour réduire la probabilité et les conséquences d'une défaillance ou d'un incident. Les auditeurs sont d'avis que le PGIP comporte certains mécanismes de contrôle de même que de l'information de haut niveau sur l'utilisation et l'application de ces mécanismes, mais qu'il ne constitue pas un processus tel que celui qui est exigé au titre du protocole d'audit.

NorthRiver Midstream a transmis aux auditeurs son plan de communication 2023 visant les programmes de gestion de l'ESS. Le plan décompose les activités prévues relativement à l'environnement, à la santé et à la sécurité et il mentionne les parties concernées en fonction de l'auditoire, du but, du moyen de communication et de la fréquence. Il prévoit 35 activités de communication différentes, allant des réunions trimestrielles de l'équipe d'ESS aux examens annuels du système de gestion. NorthRiver Midstream a expliqué qu'elle applique avec les entrepreneurs une démarche de communication qui est souple et qui dépend de l'ampleur, de la portée et du type de danger auquel l'entrepreneur s'expose. Lorsqu'il s'agit d'un projet ou d'une activité de moindre importance, la société met l'entrepreneur au courant des dangers particuliers qu'il doit appréhender et des mécanismes de contrôle à utiliser. Lorsqu'il s'agit d'un projet de grande envergure, la démarche est augmentée en conséquence et comporte des activités détaillées pour informer les entrepreneurs des dangers et des mécanismes de contrôle à utiliser. L'examen de la documentation et les entrevues avec le personnel de NorthRiver Midstream démontrent le grand nombre de communications continues au sein de la société au sujet de la sécurité, de la protection et de la prévention des dommages. Cependant, la communication

des mécanismes de contrôle aux personnes pouvant encourir des dangers semble se faire au cas par cas et n'est pas intégrée au processus suivi pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle des dangers connus ou potentiels.

Les auditeurs jugent que NorthRiver Midstream établit et met en œuvre des activités, et non pas des processus, pour élaborer et instaurer des mécanismes de contrôle visant à prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les dangers potentiels. La société n'a pas réussi à démontrer qu'elle dispose d'un processus documenté pour ces tâches. Par ailleurs, bien que le plan de communication de NorthRiver Midstream comporte de nombreuses activités, la communication des mécanismes de contrôle pour prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les dangers potentiels se fait au cas par cas, ce qui ne satisfait pas aux exigences du RPT.

PA-05 Buts, cibles et objectifs

Constatation	Non conforme
Source de réglementation	RPT
Référence	6.5(1)a)
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55, d'établir et de mettre en œuvre un processus pour fixer les objectifs et des cibles précises permettant d'atteindre les buts visés au paragraphe 6.3(1) et pour en assurer l'examen annuel.
Résultat attendu	<p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société a établi et mis en œuvre un processus conforme. • La société peut démontrer qu'elle a établi et mis en œuvre un processus pour fixer des objectifs et des cibles précises pour atteindre ses buts en matière de prévention des ruptures, des rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures, et d'intervention en cas d'incidents et de situations d'urgence applicables aux opérations de sa salle de commande. • La société a fixé des objectifs et des cibles permettant d'atteindre les buts visés au paragraphe 6.3(1). • Tous les objectifs sont pertinents, dans le contexte du système de gestion de la société, compte tenu de la portée du processus et de leur application aux programmes visés à l'article 55. • La société revoit les objectifs et les cibles tous les ans. • L'examen détermine si les objectifs ont été atteints ou si des mesures correctives ou préventives sont nécessaires.
Information pertinente fournie par la société	<p>La constatation est fondée sur l'examen des documents et dossiers clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Management System Goals, Objectives, and Targets Process (DRAFT)</i> (processus d'établissement des buts, objectifs et cibles visant le système de gestion [projet de processus]) • <i>Accountable Officer Report</i> (rapport du dirigeant responsable) • <i>OMS Management Review Process</i> (processus d'examen par la direction du système de gestion des opérations)
Résumé de la constatation	<p>Les auditeurs ont conclu que NorthRiver Midstream établit et met en œuvre des activités, et non pas des processus, pour fixer ses buts, objectifs et cibles. La société a en main les outils nécessaires pour établir des objectifs et cibles précis, grâce à son processus d'établissement des buts, objectifs et cibles visant le système de gestion, mais comme il ne s'agit que d'un projet de processus, la Régie juge qu'il n'a pas entièrement été mis en œuvre.</p>

Évaluation détaillée

NorthRiver Midstream a transmis aux auditeurs un document portant sur un projet de processus d'établissement des buts, objectifs et cibles visant le système de gestion. Le processus vise à établir des buts, objectifs et cibles qui sont alignés sur l'énoncé d'engagement de la société à l'égard du système de gestion, lequel consiste à gérer les risques et les dangers associés à ses actifs. Le processus exige que les responsables du programme du système de gestion fixent des buts, objectifs et cibles qui cadrent avec l'énoncé de politique et d'engagement de la société à l'égard du système de gestion. Les responsables du programme du système de gestion doivent, parallèlement, élaborer des mesures de rendement pour évaluer le niveau d'atteinte des buts, objectifs et cibles établis pour le système de gestion. Les buts, objectifs et cibles et les mesures de rendement sont examinés et révisés par diverses parties prenantes avant d'être soumis à l'approbation finale du dirigeant responsable en vue de la mise en œuvre. Une fois approuvés, les buts, objectifs et cibles sont communiqués au personnel des différentes installations par l'entremise des portails d'ESS et d'ingénierie.

NorthRiver Midstream a fourni le rapport de son dirigeant responsable pour 2021. Le rapport traite en grande partie des buts, objectifs et cibles de la société pour 2021 et de ceux prévus pour 2022. Pour 2022, les six programmes visés à l'article 55 du RPT sont énumérés et comportent des objectifs et cibles prévus; cependant, aucun n'est particulièrement lié à la gestion de la salle de commande.

Le PGIP de novembre 2022 de NorthRiver Midstream renferme des renseignements sur les objectifs et les cibles. Tel qu'il est indiqué plus haut, le PGIP a été élaboré par NorthRiver Midstream pour que ses pipelines, qu'ils relèvent de la réglementation provinciale ou fédérale, satisfassent aux exigences de tous les organismes de réglementation. Les objectifs et cibles sont fondés sur les buts examinés dans le cadre du protocole d'audit 1 et ils fournissent une orientation pour les atteindre. Les objectifs sont les suivants :

- relever les dangers ayant une incidence sur le réseau pipelinier et les gérer au moyen d'évaluations techniques solides, et empêcher les dangers de devenir des menaces à l'exploitation sécuritaire des pipelines de la société;
- exécuter les activités prévues en matière d'intégrité, comme l'exigent les programmes, plans et procédures opérationnelles normalisées qui composent le programme de gestion de l'intégrité;
- démontrer la conformité de la société aux exigences prévues par la loi qui sont applicables au réseau pipelinier.

Les cibles sont les suivantes :

- chaque mois, assurer le suivi des travaux visant l'intégrité qui sont exigés dans les plans de gestion de l'intégrité, et les évaluer en fonction des indicateurs de rendement clés;
- chaque année, exécuter toutes les activités prévues en matière d'intégrité qui sont énumérées plus loin au niveau des sous-programmes, notamment les suivantes :
 - inspections internes,
 - excavations pour vérifier l'intégrité,
 - vérifications de la protection cathodique et activités d'assainissement,
 - activités de surveillance et d'assainissement visant les géorisques, hydrotechniques ou non;

- chaque année, revoir le programme, les plans et les procédures opérationnelles normalisées visant la gestion de l'intégrité des pipelines et les actualiser;
- chaque année, évaluer le rendement du programme et promouvoir l'amélioration continue au moyen d'un examen de gestion annuel.

Les auditeurs ont conclu que NorthRiver Midstream établit et met en œuvre des activités, et non pas des processus, pour fixer ses buts, objectifs et cibles. La conclusion repose sur le fait que la communication et l'évaluation des buts, objectifs et cibles se fait par l'intermédiaire du rapport du dirigeant responsable, tout comme l'établissement des objectifs et cibles pour 2022. La société a en main les outils nécessaires pour établir des objectifs et cibles précis, grâce à son processus d'établissement des buts, objectifs et cibles visant le système de gestion, mais comme il ne s'agit que d'un projet de processus, la Régie ne peut conclure qu'il a été entièrement mis en œuvre.

PA-06 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

Constatation	Non conforme
Source de réglementation	RPT
Référence	6.4
Exigence réglementaire	<p>La compagnie se dote d'une structure organisationnelle documentée qui lui permet : a) de répondre aux exigences du système de gestion et de respecter les obligations prévues à l'article 6; b) de déterminer et de communiquer les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des dirigeants et des employés à tous les niveaux hiérarchiques de la compagnie; c) de démontrer, au moyen d'une évaluation annuelle des besoins documentée, que les ressources humaines allouées pour établir, mettre en œuvre et maintenir le système de gestion sont suffisantes pour répondre aux exigences de ce système et respectent les obligations de la compagnie prévues au présent règlement.</p>
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qu'elle dispose d'une structure organisationnelle documentée pour sa salle de commande, son personnel des opérations, son personnel de soutien pour le système SCADA et les autres équipes de soutien.• Que la structure organisationnelle documentée correspond à la manière dont la salle de commande est organisée et dotée en personnel.• Qu'elle a déterminé et communiqué les rôles, les responsabilités et les pouvoirs relatifs à la gestion et aux opérations de la salle de commande à tous les membres du personnel de cette salle et à toutes les personnes qui interagissent avec eux.• Qu'elle dispose d'un processus documenté pour communiquer les rôles, les responsabilités et les pouvoirs aux membres du personnel de la salle de commande et aux personnes qui ont un besoin de savoir (à l'aide de notes de formation, par exemple).• Qu'elle mène une évaluation annuelle documentée des ressources humaines nécessaires au fonctionnement et au maintien des systèmes de commande du pipeline et de détection de fuites.

Information pertinente fournie par la société	<p>La constatation est fondée sur l'examen des documents et dossiers clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organigramme • <i>Health and Safety Manual</i> (manuel de santé et sécurité) • <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines) • <i>JOSH Committee Meeting Example</i> (exemple de réunion du comité conjoint de la sécurité et de la santé au travail) • <i>EHS Communications Plan 2023</i> (plan de communication en matière d'ESS pour 2023) • <i>2023 Business Planning Cycle 5 year plan</i> (plan quinquennal du cycle de planification annuelle des activités 2023)
Résumé de la constatation	<p>NorthRiver Midstream a produit un organigramme détaillé présentant sa structure hiérarchique, de la haute direction aux installations ou usines. NorthRiver Midstream a dit aux auditeurs qu'elle effectue une évaluation des besoins chaque année. Les auditeurs n'ont toutefois pas vu de documents démontrant la mise en œuvre de ce que les employés ont décrit. NorthRiver Midstream n'a pas été en mesure de produire un seul document pour démontrer qu'elle dispose d'un nombre suffisant de ressources humaines compétentes pour occuper les postes nécessaires à une exploitation sûre et sécuritaire de son réseau. De plus, certains des documents examinés étaient d'un niveau trop élevé pour donner une orientation adéquate au personnel chargé de la mise en œuvre.</p>

Évaluation détaillée

Pendant les entrevues, le personnel de NorthRiver Midstream a produit des organigrammes illustrant les différents niveaux hiérarchiques, du siège social aux installations West Doe et Tupper Main.

Le cycle de planification des activités de NorthRiver Midstream s'étale sur cinq ans. Le plan est actualisé chaque année et il fait état de renseignements tels que la planification du travail et les départs à la retraite. L'évaluation des besoins en ressources humaines est faite en fonction de chaque actif dans le cadre du cycle de planification des activités. Le plan descend jusqu'au niveau des installations, chacune comptant une équipe chargée de l'exploitation.

Dans le cadre de son évaluation annuelle des besoins pour disposer des ressources humaines nécessaires au fonctionnement et au maintien des mécanismes de contrôle et du système de surveillance, NorthRiver Midstream tient compte de plusieurs facteurs, tels que la gestion de la fatigue chez les opérateurs, la limite des heures supplémentaires grâce à la disponibilité de personnel, la modification substantielle des activités d'exploitation (en raison de l'agrandissement d'une installation, par exemple), les lacunes dans les compétences, les changements réglementaires et l'évolution des besoins opérationnels. Les auditeurs estiment que tous les facteurs énumérés par NorthRiver Midstream sont utiles et contribuent à l'évaluation annuelle des besoins. Ils n'ont toutefois pas trouvé de document, parmi tous ceux qui leur ont été fournis, qui démontre comment les facteurs susmentionnés sont mis en œuvre chaque année. Le personnel de NorthRiver Midstream est au courant des étapes à suivre pour effectuer l'évaluation, mais la documentation fournie ne démontre pas que le processus a été mis en œuvre.

Le manuel de santé et sécurité de NorthRiver Midstream renferme une section sur les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes. Elle a été rédigée à un niveau élevé et elle ne contient pratiquement pas de détails sur des rôles et responsabilités en particulier. Par exemple, le manuel stipule que l'une des tâches générales du personnel est de maintenir son équipement de protection individuelle, ses appareils et ses vêtements dans un état conforme aux exigences de la réglementation. Les auditeurs estiment que la section a été rédigée de façon trop générale pour donner une orientation adéquate au personnel.

Afin de décrire la structure hiérarchique aux personnes nécessaires à la mise en œuvre intégrale du PGIP, celui-ci comporte un organigramme, assorti de descriptions de travail. L'organigramme porte sur 10 postes différents, du PDG au personnel d'exploitation et d'entretien. Les auditeurs n'ont relevé aucune mention des activités de gestion de la salle de commande ni des opérateurs dont les responsabilités comprennent le système SCADA pour les pipelines.

NorthRiver Midstream a produit un organigramme détaillé présentant sa structure hiérarchique, de la haute direction aux installations ou usines. NorthRiver Midstream a dit aux auditeurs qu'elle effectue une évaluation des besoins chaque année. Les auditeurs n'ont toutefois pas vu de documents démontrant que NorthRiver Midstream a mis en œuvre ce que les employés ont décrit. NorthRiver Midstream n'a pas été en mesure de produire un seul document pour démontrer qu'elle dispose d'un nombre suffisant de ressources humaines compétentes pour occuper les postes nécessaires à une exploitation sûre et sécuritaire de son réseau. De plus, certains des documents examinés étaient trop généraux pour donner une orientation adéquate au personnel chargé de la mise en œuvre.

PA-07 Contrôle opérationnel

Constatation	Non conforme
Source de réglementation	RPT
Référence	6.5(1)q)
Exigence réglementaire	<p>La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 (...) d'établir et de mettre en œuvre un processus pour coordonner et contrôler les activités opérationnelles des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la compagnie ou pour le compte de celle-ci afin que chacun soit au courant des activités des autres et dispose des renseignements lui permettant de s'acquitter de [ses] tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.</p>
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer qu'elle a établi et mis en œuvre un processus pour coordonner et contrôler les activités opérationnelles des employés de la salle de commande et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour son compte afin que chacun soit au courant des activités des autres et dispose des renseignements lui permettant de s'acquitter de ses tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement. La société peut aussi démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none">• Qu'elle établit et met en œuvre un processus conforme pour encadrer les opérations de la salle de commande et veiller à ce qu'elles soient adéquates.• Qu'elle établit des méthodes de coordination et de contrôle des activités opérationnelles.• Qu'elle veille à ce que les employés et les autres personnes travaillant en collaboration avec elle ou pour son compte soient au courant des activités des autres.• Qu'elle planifie, coordonne, contrôle et gère les activités opérationnelles des employés.• Qu'elle s'assure que les personnes qui travaillent pour elle ou pour son compte :<ul style="list-style-type: none">○ ont fait l'objet d'une qualification préalable à l'égard de leurs tâches, afin d'assurer la sécurité, la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement;○ reçoivent des plans de travail qu'elle a examinés et qui tiennent compte des interactivités devant être effectuées avec d'autres personnes travaillant pour son compte;○ sont convenablement supervisées dans la réalisation de leurs tâches par ses représentants pour assurer la sécurité, la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

Information pertinente fournie par la société	<p>La constatation est fondée sur l'examen des documents et dossiers clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Manage Work Requests</i> (gérer les demandes de travaux) • <i>Plan and Schedule Work</i> (planifier les travaux et établir le calendrier) • <i>Execute and Document Work</i> (exécuter et documenter les travaux) • <i>Health and Safety Manual</i> (manuel de santé et sécurité) • <i>West Doe Work Management Meetings</i> (réunions de gestion des travaux visant le pipeline West Doe) • <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines) • <i>Tupper Main Mid Point Riser Logs</i> (registres visant la colonne montante à mi-longueur du pipeline Tupper Main) • <i>Tupper Main Daily Summary</i> (résumé quotidien pour le pipeline Tupper Main) • <i>Cross Shift Summary for West Doe Operations</i> (résumé de la procédure pour la relève des équipes de travail du pipeline West Doe) • <i>West Doe Elogger Examples</i> (exemples de l'application Elogger pour le pipeline West Doe) • <i>Vegetation Management Permit</i> (permis de gestion de la végétation)
Résumé de la constatation	<p>Dans l'ensemble, la coordination et le contrôle des activités opérationnelles des employés et autres personnes qui travaillent pour NorthRiver Midstream se font de manière que chaque personne soit au courant des activités des autres, mais en fonction de l'activité et non du processus. La procédure pour obtenir les autorisations d'exécuter des travaux en toute sécurité comporte de nombreuses étapes que l'on s'attend à trouver dans un processus visant la conformité. Elle présente toutefois plusieurs lacunes qui doivent être comblées en ce qui a trait, par exemple, aux interactivités de différents groupes de travail, à la clarté du permis quant à l'objet et à la fréquence des inspections ainsi qu'à la documentation de la qualification préalable des travailleurs pour les tâches à accomplir.</p>

Évaluation détaillée

NorthRiver Midstream a fourni le document *Manage Work Requests* (gérer les demandes de travaux), qui donne un aperçu du processus de notification et des éclaircissements pour chaque étape et qui comporte des liens vers des ressources supplémentaires. Le processus est déclenché lorsqu'il est déterminé que des travaux non courants doivent être effectués pour corriger une défaillance de l'équipement ou faire une amélioration. Bien que le document soit utile pour planifier les améliorations et les corrections relatives à l'entretien, il ne permet pas de coordonner ou de contrôler directement les activités des employés et des autres personnes qui travaillent pour le compte de la société.

Le document intitulé *Plan and Schedule Work* (planifier les travaux et établir le calendrier) indique que le processus vise à veiller à ce que les ordres de travaux soient estimés, planifiés et prévus à l'horaire correctement. Selon le processus, les travailleurs contractuels doivent communiquer leur plan de travail à la société par l'entremise du personnel sur le site. Le document précise aussi qu'il

est **recommandé** d'imprimer la fiche de travail des travailleurs à contrat pour s'assurer que leur travail est effectué comme prévu (caractères gras et italiques ajoutés). Les auditeurs s'inquiètent du fait que l'étape n'est qu'une recommandation, et non pas une exigence, et donc qu'elle ne soit pas toujours suivie. Si l'impression des fiches de travail ne constitue pas une exigence, la coordination et le contrôle des activités du personnel et des personnes qui travaillent pour le compte de la société ne sont donc pas effectués au moyen d'un processus documenté. Les auditeurs s'inquiètent aussi de l'utilité des fiches de travail pour coordonner les activités à grande échelle effectuées par de multiples travailleurs contractuels qui ont lieu en même temps que les activités d'exploitation.

Le manuel de santé et sécurité de NorthRiver Midstream renferme une section sur les autorisations d'exécuter des travaux en toute sécurité, qui ont pour but de communiquer les dangers liés aux travaux prévus et les mécanismes de contrôle à utiliser pour les atténuer. Le manuel indique que NorthRiver Midstream délivre des autorisations d'exécuter des travaux en toute sécurité pour sept types de travaux à risque élevé :

- accès à des espaces clos;
- levage critique;
- travaux d'électricité réalisés sous tension;
- remuement du sol;
- radiographie;
- travaux présentant un risque immédiat pour la vie ou la santé (gaz corrosif);
- travaux effectués à des endroits où les travailleurs ne sont pas protégés par des garde-corps et où il existe un risque de chute de 7,5 m ou plus.

Tous les travailleurs, y compris les contractuels, doivent respecter les exigences précisées dans l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité et dans la procédure de travail. Pendant leur examen du document, les auditeurs ont relevé plusieurs lacunes par rapport aux exigences du protocole d'audit. La procédure d'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité qui a été fournie aux auditeurs ne précise pas la procédure à suivre pour informer les travailleurs et les personnes qui travaillent pour le compte de la société des activités des autres personnes qui se trouvent sur le site ou encore à proximité ou à l'intérieur de l'installation et dont les activités auraient ou pourraient avoir une incidence sur leurs activités. Bien que la page 350 du manuel de santé et sécurité fasse référence à la coordination et au contrôle des activités des travailleurs et des autres personnes qui travaillent pour le compte de la société, il n'y a pas de lien explicite ou intuitif entre les activités à exécuter et les exigences indiquées dans l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité. La procédure ne comporte pas d'étape pour la qualification préalable des travailleurs afin d'assurer la sécurité, la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement. Bien que les activités semblent être planifiées, coordonnées et gérées par la personne ayant délivré l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité, aucune étape ne semble avoir été prévue pour envisager et évaluer, avant de les entreprendre, les interactivités de différents groupes. Selon le manuel, la société assure la surveillance des activités par l'entremise de la personne ayant délivré l'autorisation d'exécuter des travaux en toute sécurité au moyen d'inspections continues visant à vérifier la conformité aux conditions. L'objet de ces inspections n'est toutefois pas clair puisque les conditions de l'autorisation ne semblent pas viser la coordination et les interactivités des travailleurs.

Les auditeurs jugent que, dans l'ensemble, la coordination et le contrôle des activités opérationnelles des employés et des autres personnes qui travaillent pour NorthRiver Midstream se font de manière que chaque personne soit au courant des activités des autres, mais en fonction de l'activité et non du processus. La procédure pour obtenir les autorisations d'exécuter des travaux en toute sécurité comporte de nombreuses étapes que l'on s'attend à trouver dans un processus

visant la conformité. Elle présente toutefois plusieurs lacunes qui doivent être comblées en ce qui a trait, par exemple, aux interactivités de différents groupes de travail, à la clarté du permis quant à l'objet et à la fréquence des inspections ainsi qu'à la documentation de la qualification préalable des travailleurs pour les tâches à accomplir.

PA-08 Manuels d'exploitation et d'entretien

Constataion	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	27
Exigence réglementaire	La compagnie doit établir, réviser régulièrement et mettre à jour au besoin les manuels d'exploitation et d'entretien qui contiennent des renseignements et exposent des méthodes pour promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et le rendement quant à l'exploitation du pipeline et les soumettre à la Régie lorsqu'il l'exige.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer ce qui suit :</p> <p>Qu'elle a établi et qu'elle révisé et met à jour au besoin les manuels d'exploitation et d'entretien de la salle de commande renfermant les renseignements et exposant les méthodes nécessaires pour promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et le rendement quant à l'exploitation du pipeline.</p> <p>Que les manuels renferment les procédures de communications pour la relève des équipes de travail, la gestion de la fatigue et la gestion des alarmes ainsi que les procédures pour la gestion des incidents liés à l'exploitation au-delà des tolérances de conception et aux alarmes de fuites.</p> <p>Que, lorsque les manuels d'exploitation et d'entretien ne traitent pas des communications pour la relève des équipes de travail, la gestion de la fatigue et la gestion des alarmes ainsi que des procédures pour la gestion des incidents liés à l'exploitation au-delà des tolérances de conception et aux alarmes de fuites, la société peut fournir les documents et les procédures où qu'ils soient.</p> <p>Que les manuels ont été établis et appliqués pendant au moins trois mois.</p> <p>Que les manuels sont révisés régulièrement et mis à jour au besoin.</p>
Information pertinente fournie par la société	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <p><i>IMPP</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines)</p> <p><i>North River Midstream Health and Safety Manual</i> (manuel de santé et sécurité au travail)</p> <p><i>West Doe Emergency Response Plan</i> (plan d'intervention d'urgence pour le pipeline West Doe)</p> <p><i>Tupper Emergency Response Plan</i> (plan d'intervention d'urgence pour le pipeline Tupper)</p> <p><i>Asset Management of Change Program</i> (programme de gestion du changement à des actifs)</p> <p><i>West Doe Cross Shift Summary</i> (résumé de la procédure pour la relève des équipes de travail du pipeline West Doe)</p> <p><i>Pressure Control and Overpressure Protection (régulation de la pression et protection contre la surpression)</i></p> <p><i>Field Pigging Procedure</i> (procédure de raclage)</p>

	<p><i>Smart Pig Tool Run</i> (passage de l'outil Smart Pig)</p> <p><i>West Doe Procedures List</i> (procédures concernant le pipeline West Doe)</p> <p><i>West Doe Dealing with HMI Issues</i> (prise en charge des problèmes visant le pipeline West Doe)</p> <p><i>West Doe Shift Change Summary</i> (record) (résumé des procédures pour la relève des équipes de travail du pipeline West Doe (dossier))</p> <p><i>Tupper Turnover Reports</i> (record) (rapports sur le roulement du pipeline Tupper (dossier))</p> <p><i>Tupper Main Daily Summary</i> (record) (résumé quotidien de l'application Elogger pour le pipeline Tupper Main (dossier))</p> <p><i>West Doe Elogger Example</i> (record) (exemple de l'application Elogger pour le pipeline West Doe (dossier))</p>
<p>Résumé de la constatation</p>	<p>NorthRiver Midstream n'a pas démontré que les procédures établies pour la salle de commande s'appliquent aux tâches à accomplir tant dans des conditions d'exploitation normales qu'anormales. Les auditeurs n'ont pris connaissance d'aucune procédure écrite sur les sujets suivants : gestion de la relève des équipes de travail, gestion de la fatigue liée à une exploitation continue (24 h sur 24 et 7 jours sur 7), intervention en cas d'anomalie telle une fuite du pipeline, surpression et qualité du gaz naturel et utilisation du système SCADA pour assurer la surveillance et le contrôle du pipeline et faire enquête en cas de conditions d'exploitation anormales. La politique de conservation des documents n'avait pas été mise en œuvre au moment de l'audit.</p>

Évaluation détaillée

Les documents fournis par NorthRiver Midstream comprenaient des procédures et des manuels visant l'ensemble de la société ainsi que des installations. Des entrevues ont été menées et des observations ont été recueillies auprès du personnel de deux salles de commande sur le terrain d'où sont surveillés et contrôlés des pipelines réglementés par la Régie. Les auditeurs ont relevé plusieurs sources de préoccupation dans les procédures de la société.

Les documents suivants relèvent de la salle de commande :

- Le programme d'intégrité des pipelines et de protection contre la surpression pendant l'entretien (*Pipeline Integrity Program, Overpressure Protection during Maintenance Activities*) indique que le personnel chargé du contrôle de l'acheminement du gaz ou de la surveillance du pipeline en cours de réparation doit informer sans tarder le personnel sur les lieux des travaux si la pression du pipeline dépasse, ou est susceptible de dépasser, la pression d'exploitation sécuritaire pendant les travaux. Cet énoncé ne répond pas aux exigences d'une procédure, car les étapes ne sont pas définies et ne mentionnent pas clairement qui doit faire quoi ni comment.
- L'étape du plan d'intervention d'urgence (« PIU ») du pipeline West Doe, intitulée *Internal Emergency Notification Flowchart* (diagramme de notification interne d'une situation d'urgence), indique que le personnel qui surveille l'acheminement du gaz doit, en cas d'incident, être informé par téléphone par le système de NorthRiver Midstream en fonction 24 heures sur 24. Aucune procédure décrivant la manière dont cela doit se faire n'est consignée par écrit ni ne fait l'objet de renvoi.
- Le diagramme en question du PIU du pipeline Tupper indique que le personnel qui surveille l'acheminement du gaz doit, en cas d'incident, être informé par téléphone par le système de

NorthRiver Midstream en fonction 24 heures sur 24. Le tableau de la stratégie d'intervention initiale (*Eight Step Initial Response Strategy*) fait état des huit étapes que doit exécuter le contrôleur de l'acheminement du gaz lors d'un incident sur le pipeline. Cette section est formulée comme une indication (verbe *should* en anglais), ce qui laisse entendre que l'opération est facultative ou n'est qu'une recommandation.

NorthRiver Midstream a fourni aux auditeurs ses procédures pour le raclage et le passage de l'outil « Smart Pig » (*Field Pigging and Smart Tool Run Procedures*), qui ont constaté qu'on n'y expliquait pas les responsabilités du personnel de la salle de commande ni les communications entre les équipes sur le terrain. On ne sait pas non plus très bien si la salle de commande surveille la vitesse et la position de l'outil d'inspection interne ou si elle sait quand cette opération est exécutée. La politique relative à la régulation de la pression et contrôle des surpressions (*Pressure Control and Overpressure Policy*) décrit les moyens mécaniques auxquels on a recours pour protéger le pipeline. NorthRiver Midstream se sert du SCADA pour surveiller les pressions et l'acheminement du gaz dans le pipeline et emploie des systèmes d'arrêt automatique qui isolent le pipeline en cas de surpression. Aucune procédure expliquant comment cela se fait n'a été relevée.

On indique dans la section sur la gestion de la fatigue (*Fatigue Management*) du manuel de santé et sécurité (*Health and Safety Manual*) de NorthRiver Midstream que la procédure vise à protéger les travailleurs contre le risque de fatigue. Cette section s'adresse aux travailleurs et aux entrepreneurs qui œuvrent durant les heures normales d'exploitation. Il est ressorti des entrevues menées auprès du personnel de la salle de commande que la gestion de la fatigue pendant un quart de travail – qui comprend le recours à des mesures préventives – n'est pas définie et cela se fait de façon ponctuelle. Le quart de travail du personnel de la salle de commande est de 12 heures, le jour comme la nuit. Chaque rotation est de sept jours et prévoit des congés entre chacune. Les superviseurs tiennent compte de la fatigue et de la disponibilité du personnel dans la planification des quarts de travail suivants. Cette démarche, ainsi que les autres facteurs liés à la fatigue, comme la façon d'évaluer si une personne est apte au travail en fonction des heures travaillées et le recours à des stratégies d'atténuation et de prévention de la fatigue, n'est pas consignée par écrit.

L'obligation de signaler une situation où l'exploitation dépasse les tolérances de conception est indiquée dans la procédure de signalement d'incidents, de quasi-incidents ou de dangers (*Incident Reporting Procedure – Types of Incidents, Near Misses or Hazards Reportable*). Dans les sections sur l'intégrité physique des pipelines et des installations (*Pipeline and Facility Physical Integrity*), on note que les fluctuations de la pression maximale d'exploitation (« PME ») au-delà du seuil sécuritaire doivent faire l'objet d'un rapport, transmis au chef des opérations, qui fait enquête et s'emploie à déceler les tendances et à les communiquer.

Le PGIC mentionne aussi que NorthRiver Midstream révisera et mettra à jour, tous les ans, le programme, les plans et les procédures relatifs à la sécurité et aux opérations pour l'intégrité du pipeline. La politique de conservation des documents, datée du 7 avril 2023, n'avait pas été mise en œuvre au moment de l'audit.

Les auditeurs font les observations suivantes à la suite des entrevues poussées qu'ils ont menées auprès du personnel de la société dans deux salles de commande :

- Les plans d'intervention d'urgence sont les principaux documents dont se sert le personnel des salles de commande; et aucune procédure détaillée n'a été observée pour composer avec les conditions d'exploitation normales, les conditions d'exploitation anormales et les situations d'urgence sur le pipeline.
- On emploie les manuels de formation comme documents de référence. Ils comportent quatre modules portant spécifiquement sur les activités des salles de commande. Ces documents sont utilisés à tort comme procédures.

- L'application de consignation et les méthodes pour celle-ci étaient incohérentes. L'une des usines utilise l'application Elogger, tandis que l'autre consigne les événements par écrit (papier). On conserve des registres papier, et certains n'étaient pas dans un format normalisé pour indiquer quels renseignements devaient être consignés. De plus, un exemple de rapport de roulement hebdomadaire ne mentionnait pas l'auteur du document et ne faisait pas état des événements devant être notés. On n'a pas expliqué clairement le processus servant à consigner l'information, ni la façon dont cela doit être fait, ni les renseignements à fournir, ni la personne chargée de recueillir l'information, ni le moment d'exécuter cette tâche.
- La salle de commande produit des dossiers papier, mais le processus de conservation n'était pas clairement expliqué.
- La procédure pour la relève des équipes de travail n'était pas formellement exigée pour assurer une communication exacte et uniforme de l'information à ce moment. Des registres de relève des équipes de travail ont été fournis, mais aucune procédure décrivant comment cela se fait en pratique n'était documentée.
- Les opérateurs de la salle de commande ont pu expliquer la façon d'utiliser le SCADA pour enquêter sur des conditions d'exploitation anormales et poser un diagnostic. Toutefois, aucune procédure détaillée n'a été fournie pour expliquer comment l'opérateur de la salle de commande se sert du SCADA pour surveiller et gérer le pipeline dans des conditions normales, et intervenir dans des situations anormales et des situations d'urgence, ni comment les problèmes détectés par le SCADA sont signalés et communiqués aux échelons supérieurs.

Au terme de l'examen des documents et des dossiers fournis, des entrevues menées auprès du personnel de NorthRiver Midstream et des observations faites dans les salles de commande, les auditeurs n'ont vu aucune procédure spécifique à celles-ci qui décrit les tâches à accomplir dans toutes les conditions normales et anormales.

PA-09 Système de commande du pipeline – Système de détection de fuites

Constatation	Rien à signaler
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	37c)
Exigence réglementaire	La compagnie doit établir et mettre sur pied un système de commande du pipeline qui : c) comprend un système de détection de fuites qui, dans le cas des oléoducs, respecte les exigences de la norme CSA Z662, et tient compte de la complexité du pipeline, de son exploitation et des produits transportés.
Résultat attendu	La société peut démontrer ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Qu'elle a établi et mis sur pied un système de commande du pipeline qui comprend un système de détection de fuites qui, dans le cas des oléoducs, respecte les exigences de la norme CSA Z662. Qu'elle peut expliquer et démontrer le fonctionnement de son système de détection de fuites.
Information pertinente fournie par la société	Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation : <p><i>IMPP</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines)</p> <p><i>Pipeline Patrol</i> (patrouille du pipeline)</p> <p><i>Patrol Checklist 2021 09 28 MS South Peace</i> (liste de contrôle pour les patrouilles, 2021 09 28 MS South Peace)</p> <p><i>Patrol Checklist 2022 10 31 R1 MS South Peace</i> (liste de contrôle pour les patrouilles, 2022 10 31 R1 MS South Peace)</p> <p><i>Patrol Checklist 2022 11 02 MS South Peace</i> (liste de contrôle pour les patrouilles, 2022 11 02 MS South Peace)</p>
Résumé de la constatation	NorthRiver Midstream a démontré que les systèmes SCADA sont configurés pour surveiller la pression et le débit. La société a mis en œuvre un système d'alarme afin d'avertir l'opérateur de la salle de commande de la présence de conditions d'exploitation anormales, comme des fuites.

Évaluation détaillée

Les auditeurs ont observé les systèmes SCADA aux installations Tupper Main et West Doe. Le système de détection de fuites de NorthRiver Midstream comprend des mécanismes internes et externes. Figurent parmi ceux-ci, à titre d'exemples, des patrouilles des emprises, des patrouilles aériennes des installations, la présence du personnel des opérations sur le terrain et des signalements par des tierces parties au moyen de la ligne d'appel d'urgence de NorthRiver Midstream.

Il est ressorti des entrevues sur le terrain que les systèmes SCADA ont des capacités de surveillance et de contrôle, notamment des analogues pour la pression, le débit et la température ainsi que des points indiquant l'état des pipelines réglementés par la Régie. Ces points permettent de tracer des lignes de tendances et de fournir des données historiques que l'on peut analyser. Des seuils de déclenchement des alarmes ont été configurés pour avertir l'opérateur de la salle

de commande d'une situation anormale ayant le potentiel d'être une fuite de gaz. Des opérateurs de la salle de commande ont expliqué comment ils surveillent l'évolution de la pression et du débit et comment ils réagissent lors du déclenchement d'une alarme.

Le PGIC de la société décrit aussi les processus et les activités employés pour détecter des fuites, qui peuvent être un rejet total (rupture intégrale) ou partiel (fuites et émissions fugitives). On y indique aussi que les rejets causés par une rupture intégrale peuvent être détectés de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- des systèmes de régulation de la pression du gaz et d'intervention, conformes à divers plans et procédures de régulation du gaz, dont la procédure d'urgence en cas de rupture de la conduite (*Emergency Line Break Procedure*);
- une alarme en cas de fluctuation de la pression et de détection d'une chute de pression aux emplacements des vannes d'arrêt automatiques ou commandées à distance et de détection du débit élevé à certains emplacements de vannes d'arrêt automatiques;
- une alarme en cas de fluctuation de la pression et de détection d'une chute de la pression et de détection de basse pression dans les stations de compression.

On n'a pas fourni aux auditeurs de procédures de la salle de commande expliquant le processus d'analyse pour faire enquête lors des conditions anormales signalées par le SCADA, lesquelles conditions pourraient être des fuites, petites ou grandes. Le personnel de la salle de commande a pu montrer l'usage qu'il fait du SCADA pour déterminer s'il y a une possible fuite d'après le débit ou la pression et d'autres sources d'information, comme des signalements de tierces parties, pour prendre ses décisions.

Les auditeurs sont d'avis que les changements qui seront apportés grâce à un plan de mesures correctives et préventives pour corriger les lacunes relevées à l'égard du protocole d'audit n° 8 (« PA-08 ») se répercuteront sur le présent protocole d'audit. Les changements apportés au PA-08 percoleront sur les autres documents renfermant les processus et procédures de NorthRiver Midstream, ce qui résoudra les problèmes relevés à l'égard du présent protocole d'audit. Pour cette raison, les auditeurs estiment que la constatation faite pour le présent protocole devrait être qu'il n'y a rien à signaler.

PA-10 Système de commande du pipeline – Système d’enregistrement des données

Constatation	Rien à signaler
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	37b)
Exigence réglementaire	La compagnie doit établir et mettre sur pied un système de commande du pipeline qui : b) enregistre les données chronologiques de l’exploitation du pipeline, les messages et les alarmes pour rappel.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer qu’elle a établi et mis sur pied un système de commande de pipelines qui enregistre les données chronologiques de l’exploitation de ceux-ci, les messages et les alarmes pour rappel. Elle peut aussi démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu’elle peut expliquer et démontrer le fonctionnement de ses systèmes d’enregistrement des données, de messages et d’alarmes. Qu’elle peut produire des imprimés des alarmes et des incidents, dont les événements liés à l’exploitation au-delà des tolérances de conception et les fuites. Que la liste des incidents liés à l’exploitation au-delà des tolérances de conception et des fuites concorde avec celle des incidents signalés à la Régie. Qu’elle peut justifier le non-signalement de tout incident lié à l’exploitation au-delà des tolérances de conception et de toute fuite.
Information pertinente fournie par la société	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pièce jointe 2 – Capture d’écran du SCADA – point de vente Tupper Pièce jointe 3 – Valeurs du SCADA <i>NorthRiver Records Retention Policy</i> (politique de conservation des documents)
Résumé de la constatation	NorthRiver Midstream a démontré qu’elle dispose d’un système de commande du pipeline pouvant enregistrer les données chronologiques.

Évaluation détaillée

Lors des visites des auditeurs dans les salles de commande des installations Tupper Main et West Doe, ils ont pu observer les fonctions du système SCADA. On a montré des données recueillies par celui-ci, et il a été possible d’observer les dossiers d’alarmes et d’événements. Ces renseignements peuvent être filtrés selon l’heure et le type d’événement. La salle de commande peut dégager des tendances à partir des données chronologiques, entre autres pour les pressions et les débits. Le personnel de la salle de commande a indiqué que le système de gestion des enregistrements du SCADA pouvait conserver 50 000 enregistrements ou périodes, selon la configuration.

La politique de conservation des dossiers de NorthRiver Midstream précisait que les enregistrements dans la base de données servant à gérer, mesurer et surveiller le débit de gaz dans le pipeline étaient conservés pendant la « durée de vie de l'actif + 10 ans ».

Au moment de l'audit, NorthRiver Midstream n'avait signalé aucun incident lié à l'exploitation au-delà des tolérances de conception ni aucune fuite dont le signalement à la Régie était obligatoire.

Les auditeurs sont d'avis que les changements qui seront apportés au moyen d'un plan de mesures correctives et préventives pour corriger les lacunes relevées à l'égard du protocole d'audit n° 8 (« PA-08 ») se répercuteront sur le présent protocole d'audit. Les changements apportés au PA-08 percoleront sur les autres documents renfermant les processus et procédures de NorthRiver Midstream, ce qui résoudra les problèmes relevés à l'égard du présent protocole d'audit. Pour cette raison, les auditeurs estiment que la constatation faite pour le présent protocole devrait être qu'il n'y a rien à signaler.

PA-11 Enquêtes sur les incidents, les quasi-incidents et les non-conformités

Constatation	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	6.5(1)r)
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55, d'établir et de mettre en œuvre un processus relatif aux rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents et permettant de prendre des mesures correctives et préventives à leur égard, notamment les étapes à suivre pour gérer les dangers imminents.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer qu'elle a établi et mis en œuvre un processus relatif aux rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents liés à l'exploitation de pipelines et permettant de prendre des mesures correctives et préventives à leur égard, notamment les étapes à suivre pour gérer les dangers imminents. Elle peut aussi démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu'elle a établi et mis en œuvre un processus conforme. Qu'elle a établi des méthodes de rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents. Que les dangers et les dangers potentiels sont signalés conformément à ses processus. Que les incidents et les quasi-incidents sont signalés conformément à ses processus. Qu'elle a établi sa façon de gérer les dangers imminents. Qu'elle enquête sur les incidents et les quasi-incidents. Que ses méthodes d'enquête sont uniformes et adaptées à la portée et à l'ampleur des conséquences réelles et potentielles des incidents ou quasi-incidents faisant l'objet d'une enquête. Qu'elle a défini ses méthodes pour prendre des mesures correctives et préventives. Qu'au moyen de dossiers, toutes les mesures correctives et préventives peuvent faire l'objet d'un suivi jusqu'à leur conclusion.

Information pertinente fournie par la société	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <p><i>Incident Management Reporting Procedure</i> (procédure relative aux rapports de gestion des incidents)</p> <p><i>Incident Investigation</i> (enquête sur les incidents)</p> <p><i>Incident Learning Communication</i> (communications sur la gestion des incidents)</p> <p><i>Incident, Near Miss or Safety Observation Reporting</i> (rapport d'observations d'incidents ou de quasi-accidents ou liées à la sécurité)</p> <p><i>SAP IM User Guide Manage Incidents</i> (guide de l'utilisateur du système de gestion de l'intégrité du SAP – gestion des incidents)</p> <p><i>SAP IM User Guide Incident Near Misses or Safety Observation</i> (guide de l'utilisateur du système de gestion de l'intégrité du SAP – observations de quasi-accidents ou d'incidents liés à la sécurité)</p> <p><i>SAP IM User Guide Manage and Analyse Incidents, Near Misses and Safety Observations</i> (guide de l'utilisateur du système de gestion de l'intégrité du SAP – gestion et analyse des incidents, des quasi-accidents et des incidents liés à la sécurité)</p> <p><i>NorthRiver Management System Corrective and Preventive Actions (CAPA) Process</i> (processus relatif aux mesures correctives et préventives du système de gestion)</p> <p><i>Field Guide to Regulatory Notification</i> (guide à l'intention du personnel sur le terrain pour le signalement au titre de la réglementation)</p> <p>Exemples de réunions d'examen des incidents</p>
Résumé de la constatation	<p>NorthRiver Midstream a démontré pendant les entrevues et les visites qu'elle a établi et mis en œuvre le processus requis, mais ce processus ne précise pas les étapes pour gérer les dangers imminents. Par ailleurs, le document sur le processus relatif aux mesures correctives et préventives n'en était encore qu'à un stade préliminaire au moment de l'audit et il n'avait pas été approuvé.</p>

Évaluation détaillée

NorthRiver Midstream a mis au point un processus pour gérer les incidents et a fait la démonstration de l'application que son personnel utilise pour la saisie de l'information. La procédure relative aux rapports de gestion des incidents renferme des instructions qui doivent être suivies pour signaler les incidents, les quasi-accidents et les dangers. Les rôles et responsabilités sont définis et les étapes sont expliquées. Dans cette procédure, on indique que toute personne (travailleur, employé, entrepreneur ou visiteur) qui détecte un incident, un quasi-incident ou un danger ou qui est en cause dans un tel événement doit le signaler immédiatement, verbalement ou par courriel, à son responsable du personnel ou à son supérieur. Le délai pour le signalement et le cheminement aux échelons supérieurs varie en fonction de la gravité de l'événement. Les types d'incidents, de quasi-accidents ou de dangers qui doivent être signalés sont les suivants :

- événements visant des personnes, la santé et la sécurité;
- événements visant le matériel électrique;
- événements visant l'environnement;

- événements visant des véhicules automobiles, véhicules utilitaires tout-terrain, véhicules tout-terrain, remorques, équipement mobile;
- événements visant l'intégrité des pipelines (biens);
- événements visant l'intégrité des installations (biens);
- événements visant des terrains et des emprises;
- événements visant la sûreté;
- événements visant la discipline opérationnelle;
- événements visant les mesures.

Les processus de gestion des incidents sont intégrés à d'autres programmes de NorthRiver Midstream et cités dans les documents suivants : le PGIP, le programme de gestion de la sûreté (*Safety Management Program*), le manuel du programme de gestion des situations d'urgence (*Emergency Program Manual*), le programme de gestion de l'environnement (*Environmental Management Program*), le programme de prévention des dommages aux biens fonciers (*Land Damage Prevention Program*) et le programme de gestion de la sécurité (*Security Program*).

L'application « SAP Incident Management » (gestion des incidents) sert à signaler et à gérer les incidents. Le guide d'utilisateur SAP pour les quasi-incidentes et la sécurité (*SAP User Guide – Incident Near Misses or Safety Observation*) décrit la marche à suivre qui doit être respectée pour produire un rapport. Le guide d'utilisateur SAP pour la gestion et l'analyse des incidents, des quasi-incidentes et des événements visant la sécurité (*SAP User Guide Manage and Analyse Incidents, Near Misses and Safety Observations*) est un autre document qui décrit en détail la procédure pour la gestion d'événements. La procédure d'enquête des incidents (*Incident Investigation Procedure*) définit les étapes à suivre pour faire enquête sur un incident et l'analyser. Elle exige que de telles enquêtes soient conclues dans les 30 jours suivant la découverte de l'événement. Le « propriétaire » de l'incident peut demander une prorogation du délai. On attend de l'équipe chargée de l'enquête qu'elle emploie une technique d'analyse causale adaptée au type et à la gravité de l'incident.

NorthRiver Midstream a fourni le document portant sur le processus relatif aux mesures correctives et préventives de son système de gestion. On y indique qu'il vise à gérer les mesures correctives et préventives consécutives à des vérifications, inspections, évaluations, incidents et enquêtes qui sont relevés pendant l'examen de la direction.

Parmi les autres documents examinés, on compte le guide à l'intention du personnel sur le terrain pour le signalement au titre de la réglementation (*Field Guide to Regulatory Notification*) et les méthodes de communication des leçons retenues des incidents (*Incident Learning Communication Procedures*), qui explique en détail la marche à suivre que le personnel doit respecter pour transmettre les leçons tirées des incidents, quasi-incidentes et dangers.

Des exemples de réunions d'examen d'incidentes de 2021 et 2022 ont été fournis. On a également produit les ordres du jour et les procès-verbaux de deux réunions du genre pour illustrer le processus.

Le personnel de NorthRiver Midstream à Calgary a fait une démonstration de l'application de gestion des incidents. Les signalements de dangers ont servi d'exemple d'un incident survenu à l'installation West Doe. Le personnel de la société a indiqué que tous les incidents doivent faire l'objet d'une analyse de la sécurité des processus. L'application SAP fournit des rappels des tâches et des échéances aux utilisateurs, et les tickets sont revus tous les 30 jours jusqu'à leur clôture. NorthRiver Midstream a donné un aperçu de son processus pour les mesures correctives et a fourni trois

exemples, dont un d'un danger signalé par un employé qui a fait l'objet d'un examen. On a aussi fourni des explications détaillées des mesures correctives et préventives, de documents pertinents et de dates d'achèvement. Cette application ne fait pas partie du système de gestion des incidents SAP, mais on y fait des renvois à l'information disponible.

Les auditeurs ont constaté que le processus relatif aux mesures correctives et préventives fourni pour l'audit était encore provisoire et n'avait pas été approuvé. Par ailleurs, les documents de la société sur la gestion des incidents ne mentionnaient pas comment elle gérait les dangers imminents du point de vue de la salle de commande.

PA-12 Manuel des mesures d'urgence

Constatation	Rien à signaler
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	32 (1.1)
Exigence réglementaire	La compagnie élabore un manuel des mesures d'urgence, qu'elle révisé régulièrement et met à jour au besoin.
Résultat attendu	La société peut démontrer ce qui suit : Qu'elle a élaboré et qu'elle révisé régulièrement et met à jour au besoin un manuel des mesures d'urgence visant les situations propres à la salle de commande (p. ex., alerte à la bombe). Qu'elle fait des contrôles des procédures d'urgence pour s'assurer que les travailleurs les connaissent bien.
Information pertinente fournie par la société	Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation : <i>Emergency Management Program</i> (programme de gestion des situations d'urgence) <i>NorthRiver Midstream Core Emergency Response Plan (Tupper)</i> (plan d'intervention d'urgence principal (Tupper)) <i>NorthRiver Midstream West Doe South / Peace Regional Emergency Response Plan (West Doe)</i> (plan d'intervention d'urgence régional, West Doe et South Peace) <i>West Doe ERP Summary</i> (record) (résumé du plan d'intervention d'urgence, West Doe) (dossier) <i>Tupper ERP Summary</i> (record) (résumé du plan d'intervention d'urgence, Tupper) (dossier)
Résumé de la constatation	Des manuels des mesures d'urgence se trouvent sur place et ils énumèrent les responsabilités relevant de la salle de commande. Les opérateurs de cette dernière comprennent le plan d'intervention d'urgence et l'utilisent comme référence.

Évaluation détaillée

Le document du programme de gestion des situations d'urgence de NorthRiver décrit le système servant lors d'une intervention pour un incident ou une urgence pouvant avoir des effets sur la santé et la sécurité des employés, le public, l'environnement et les biens. Les procédures d'intervention d'urgence sont expliquées et comprennent des sections traitant des sujets suivants :

- mesures de protection du public,
- intervention en cas de déversement,
- urgences médicales,

- sécurité des intervenants,
- incendies ou explosions,
- incidents liés au transport,
- conditions météorologiques et catastrophes naturelles,
- incidents liés à la sûreté,
- interactions avec des animaux,
- urgences visant l'eau potable.

Le programme de gestion des situations d'urgence explique que chaque région doit disposer d'un PIU particulier au site. NorthRiver Midstream a fourni deux plans d'intervention d'urgence qui s'appliquent aux pipelines relevant de la Régie :

- plan d'intervention d'urgence principal de NorthRiver Midstream (Tupper);
- plan d'intervention d'urgence régional pour West Doe et South Peace (West Doe).

Dans chaque installation, les responsables du personnel veillent à ce que la formation fasse l'objet d'un rappel annuel. Les employés doivent se soumettre à une évaluation de leurs compétences ou à des exercices de vérification. Les entrepreneurs doivent avoir une preuve de compétences et des dossiers de formation de chaque travailleur afin de pouvoir les produire sur demande.

Des exercices sur table sont menés dans chaque région tous les ans, et un exercice à grand déploiement, tous les trois ans. Des exercices fonctionnels visant à vérifier et à valider la coordination entre le centre des opérations d'urgence et d'autres groupes internes sont réalisés chaque année, et on fait régulièrement des exercices pratiques sur le terrain pour s'assurer que les mesures immédiates et les procédures d'intervention d'urgence sont comprises. Les plans d'intervention d'urgence sont élaborés, révisés, actualisés et tenus à jour tous les ans ou selon ce qu'exige le coordonnateur du programme de gestion des situations d'urgence.

Le PIU régional pour West Doe/South Peace et celui de Tupper Main/Tupper West ont été présentés aux auditeurs pour examen. Les deux documents sont détaillés et traitent des rôles et responsabilités du commandement en cas d'urgence et du centre des opérations d'urgence, ce qui comprend des réunions et des modèles de compte rendu pour les divers rôles d'intervention en cas d'incident. De plus, les étapes des enquêtes et des rapports après un incident ou un accident sont expliquées.

Les deux PIU renferment une liste des procédures pour divers scénarios d'urgence adaptés aux actifs concernés. Les salles de commande figurent dans les organigrammes de notification d'incident des PIU respectifs. Elles ont comme tâches de surveiller la ligne téléphonique de signalement des incidents en fonction 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et d'intervenir lorsqu'un incident ou une situation d'urgence est signalé par une personne de l'extérieur. NorthRiver Midstream a recours à un système de commandement en cas d'incident (« SCI ») pour le commandement, la gestion et la coordination d'une intervention d'urgence.

Les PIU traitent des situations d'urgence pouvant se produire dans une salle de commande, comme une menace à la sûreté. Une formation sur ce sujet est offerte au personnel des salles de commande. Les auditeurs ont pu prendre connaissance du programme présenté pendant les entrevues.

NorthRiver Midstream a fourni des exemples d'exercices sur table d'intervention d'urgence qui ont été menés pour les pipelines Tupper Main et Tupper West le 22 mars 2022 et West Doe,

le 19 octobre 2022. Les exercices d'intervention en cas d'urgence sont abordés lors de réunions sur la sécurité, de manière à continuellement renforcer les connaissances du personnel d'exploitation.

Des entrevues sur le terrain ont été menées auprès du personnel des deux salles de commande de la société de qui relèvent les pipelines réglementés par la Régie. Les opérateurs des salles de commande ont indiqué que le PIU était l'une de leurs principales sources d'information en cas d'incidents ou de situations d'urgence. La société a mentionné qu'une application installée sur les téléphones cellulaires permet à son personnel d'avoir accès à des documents essentiels pendant les événements.

Les auditeurs sont d'avis que les changements qui seront apportés au moyen d'un plan de mesures correctives et préventives pour corriger les lacunes relevées à l'égard du protocole d'audit n° 8 se répercuteront sur le présent protocole d'audit. Les changements apportés au protocole d'audit 08 percoleront sur les autres documents renfermant les processus et procédures de NorthRiver Midstream, ce qui résoudra les problèmes relevés à l'égard du présent protocole d'audit. Pour cette raison, les auditeurs estiment qu'il n'y a rien à signaler concernant le présent protocole.

PA-13 Analyse des alarmes de fuites

Constatation	Sans objet
Réglementation	CSA Z662:19
Source dans la réglementation	Article E.4.2.1.
Exigence réglementaire	Une alarme de fuites doit initier une procédure pour évaluer la condition de la fuite indiquée et en déterminer la cause. L'alarme de fuite ne doit pas être ignorée ni déclarée invalide sans cette analyse. Il doit être présumé que toutes les alarmes ont une cause. Les méthodes utilisées pour établir la cause de l'alarme de fuite doivent être documentées dans le cadre d'une procédure d'analyse d'alarme de fuites.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">Qu'elle analyse toutes les alarmes de fuites pour en déterminer la cause et qu'elle a élaboré des méthodes permettant de déterminer la cause.Qu'elle dispose de procédures et de dossiers qui expliquent comment on traite les alarmes de fuites dans la salle de commande.Qu'elle a mis au point des méthodes pour déterminer la cause des alarmes de fuites et qu'elle en assure un suivi.Qu'elle conserve des dossiers démontrant qu'elle analyse toutes les alarmes de fuites.Qu'elle n'ignore aucune alarme de fuites ni ne déclare une telle alarme invalide sans avoir fait enquête sur sa cause.
Information pertinente fournie par la société	Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation : s.o.
Résumé de la constatation	Sans objet

Évaluation détaillée

On n'a pas vérifié ce protocole d'audit parce que l'article E.4.2.1 de la norme CSA Z662:19 ne s'applique pas aux pipelines de NorthRiver Midstream qui relèvent actuellement de la Régie.

PA-14 Mise hors service sécuritaire du pipeline en cas d'urgence

Constatation	Non conforme
Réglementation	CSA Z662:19
Source dans la réglementation	Article 10.5.2.1
Exigence réglementaire	<p>Les exploitants doivent établir des procédures à suivre en cas d'urgence, laquelle comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des procédures de commande et de mise hors service en toute sécurité du réseau de canalisations, ou d'une partie de ce réseau, en cas d'urgence; et b) des procédures de sécurité à respecter par le personnel sur les lieux de l'intervention d'urgence.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu'elle a établi des procédures à suivre en cas d'urgence comprenant des procédures de commande et de mise hors service en toute sécurité du réseau de canalisations. Qu'elle a établi des procédures de sécurité à respecter par le personnel sur les lieux de l'intervention d'urgence. Qu'elle forme le personnel de la salle de commande sur les procédures d'arrêt d'urgence et qu'elle vérifie leurs connaissances. Qu'à chaque quart de travail, il y a une personne capable de mettre le pipeline hors service.
Information pertinente fournie par la société	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Emergency Management Program</i> (programme de gestion des situations d'urgence) <i>Safety Management Program</i> (programme de gestion de la sécurité) <i>NorthRiver Midstream Core Emergency Response Plan (Tupper)</i> (plan d'intervention d'urgence principal (Tupper)) <i>NorthRiver Midstream West Doe South / Peace Regional Emergency Response Plan (West Doe)</i> (plan d'intervention d'urgence régional, West Doe et South Peace) <i>Tupper Tabletop ERP Summary</i> (résumé du plan d'intervention d'urgence sur table du pipeline Tupper) <i>West Doe Tabletop ERP Summary</i> (résumé du plan d'intervention d'urgence sur table du pipeline West Doe)
Résumé de la constatation	<p>NorthRiver Midstream n'a pas démontré que les procédures de la salle de commande sont adéquates pour mettre le pipeline hors service en toute sécurité en cas d'urgence.</p>

Évaluation détaillée

Le programme de gestion de la sécurité fournit le cadre pour gérer les risques associés à la santé et à la sécurité au travail. Il vise à prévenir les blessures et les maladies professionnelles et à procurer un milieu de travail sûr et sain. Le manuel de santé et sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Manual*) de NorthRiver Midstream décrit les procédures à suivre. On y trouve des procédures sur la santé et la sécurité au travail, l'hygiène au travail, l'intervention en cas d'urgence et la préparation aux situations d'urgence. Dans cette dernière section, on fait état de la nécessité de disposer de plans d'urgence et de formations particuliers au site qui sont facilement accessibles.

Les opérateurs de la salle de commande font partie de l'équipe de l'exploitation. Leurs quarts de travail sont de 12 heures, de jour comme de nuit. Au départ, ils reçoivent une formation sur les activités de l'usine puis, une fois ces processus assimilés, la salle de commande devient la dernière étape de la formation. Les auditeurs ont constaté que les programmes de formation pour Tupper Main sont différents de ceux de West Doe. Pour un complément d'information sur la formation, voir les protocoles d'audit 15 et 16.

Les opérateurs de la salle de commande ont décrit leurs responsabilités et la façon dont ils interviennent lors de conditions d'exploitation anormales ou d'urgences. Ils ont indiqué que le PIU est leur principale source d'information lors d'incidents et de situations d'urgence. Ils ont aussi confirmé que tous les employés peuvent interrompre des travaux si une situation dangereuse survient, et que tous les opérateurs de l'installation sont formés pour mettre fin aux activités en cas d'incident ou d'urgence.

L'examen par les auditeurs des documents de NorthRiver Midstream et leurs entrevues avec le personnel n'ont pas établi avec clarté de qui relève la sécurité du pipeline réglementé par la Régie ou l'arrêt de celui-ci. Selon le moment de la journée, des superviseurs sont physiquement sur place dans les usines et agissent comme premier point de contact en cas d'incident ou de situation d'urgence. En collaboration avec l'opérateur de la salle de commande, ils s'emploient à atténuer et à gérer l'événement. Les entrevues n'ont pas permis de déterminer de façon nette si la décision concernant la commande ou l'arrêt en toute sécurité relevait d'un poste en particulier, se faisait par consensus ou reposait sur l'ancienneté. On n'a pas été en mesure de produire une procédure indiquant de qui relève cette décision, ni quels scénarios enclencheraient un passage en mode d'exploitation sécuritaire ou la mise hors service du pipeline. Aucune procédure n'a été fournie non plus expliquant comment on surveillerait le pipeline si l'opérateur de la salle de commande n'était pas en mesure de le faire.

Pour ces raisons, les auditeurs estiment que NorthRiver Midstream n'a pas démontré l'existence de procédures documentées pour le contrôle ou l'arrêt sécuritaire du réseau en cas d'urgence liée aux pipelines.

PA-15 Définition des exigences en matière de compétences et de formation

Constatation	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	6.5(1))
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55, d'établir et de mettre en œuvre un processus pour établir les compétences requises et élaborer des programmes de formation à l'intention des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la compagnie ou pour le compte de celle-ci afin de leur permettre de s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer qu'elle a établi des critères de compétence et élaboré des programmes de formation pour les contrôleurs de canalisation. Elle peut aussi démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">Qu'elle dispose d'un processus conforme pour établir les compétences requises et élaborer des programmes de formation.Qu'elle a défini les compétences requises.Que les programmes de formation peuvent être arrimés aux compétences requises établies et qu'ils permettent d'acquérir efficacement les compétences voulues.Que les personnes qui travaillent en collaboration avec la société ou pour son compte reçoivent une formation adéquate sur la façon d'utiliser le système de contrôle du pipeline et d'en faire l'entretien.Que les employés et toute autre personne travaillant pour le compte de la société ont les compétences requises pour s'acquitter de leurs tâches.

Information pertinente fournie par la société	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines) <i>Health and Safety Management Program</i> (programme de gestion de la santé et de la sécurité) <i>Emergency Management Program</i> (programme de gestion des situations d'urgence) <i>Security Management Program</i> (programme de gestion de la sécurité) <i>Environmental Management Program</i> (programme de gestion environnementale) <i>Damage Prevention Program</i> (programme de prévention des dommages) <i>North River Midstream Health and Safety Manual</i> (manuel de santé et sécurité au travail) <i>Training and Competency Assurance Program Charter</i> (charte du programme d'assurance de la formation et des compétences) <i>NorthRiver Training Course Matrix</i> (liste des cours) <i>Tupper Area – Training Records</i> (Zone Tupper – Dossiers de formation) <i>West Doe Area – Training Records</i> (Zone West Doe – Dossiers de formation)
Résumé de la constatation	<p>NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle a défini des exigences uniformes en matière de compétences et de formation pour les opérateurs des installations West Doe et Tupper Main.</p>

Évaluation détaillée

NorthRiver Midstream a remis aux auditeurs sa charte du programme d'assurance de la formation et des compétences. Comme il est indiqué dans ce document, il a pour but de définir les normes et d'établir les processus nécessaires pour s'assurer que les employés de la société, leurs supérieurs et les entrepreneurs ont les compétences et les accréditations nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches de manière efficace et sécuritaire. Le document indique aussi que le programme d'assurance de la formation et des compétences renferme les processus opérationnels normalisés suivants, qui s'appliquent aux programmes de formation de la société :

- évaluation et établissement des besoins de formation;
- préparation de la solution ou du programme d'apprentissage;
- affectation, mise en œuvre et établissement de la formation;
- évaluation des résultats de la formation;
- supervision de la formation et des compétences.

On a informé les auditeurs du fait que les activités de la salle de commande relèvent du programme de santé et sécurité. Tous les documents relatifs au programme visé à l'article 55 faisaient état des compétences et de la formation exigées pour chaque programme. Toutefois, le programme de santé et sécurité de la société ne fait aucune mention de celui d'assurance de la formation et des compétences.

La charte et le programme d'assurance de la formation et des compétences ne sont mentionnés dans aucun document du programme. Il s'agit d'un manque d'intégration des processus à la grandeur du système de gestion. Idéalement, on devrait disposer de documents généraux sur les processus, qui aborderaient des questions comme les compétences et la formation, auxquels on ferait référence par la suite et qu'on adopterait dans chaque programme visé à l'article 55. Toutefois, cela n'était pas apparent en ce qui a trait au système de gestion de la société.

NorthRiver Midstream a fourni aux auditeurs la liste de ses cours de formation et les dossiers de celle-ci pour les installations Tupper Main et West Doe. Ces documents portent sur les cours qui ont trait à l'environnement, à la santé et à la sécurité (« ESS »). La société a indiqué aux auditeurs que cette liste est un catalogue de toutes les formations qui existent sur l'environnement, la santé et la sécurité et que les superviseurs s'en servent pour déterminer les besoins de formation de leurs subordonnés directs en fonction de leurs tâches particulières. On a noté que la liste mentionne tous les cours que les titulaires de postes doivent suivre et à quelle fréquence.

Les dossiers de formation des installations West Doe et Tupper Main mentionnent ce qui suit :

- les cours que chaque employé doit suivre;
- le moment où l'employé doit faire la formation;
- si l'employé a ou non fait la formation.

NorthRiver Midstream a démontré aux auditeurs qu'elle dispose d'un moyen pour établir les exigences en matière de compétences et de formation pour les cours liés à l'ESS. Cependant, pour ce qui est des exigences en matière de compétences et de formation pour les activités dans chaque installation, y compris les salles de commande, les auditeurs ont noté ce qui suit pendant l'examen des documents, les visites des lieux et les entrevues : il existe une énorme différence entre la formation qui est offerte pour les pipelines West Doe et Tupper Main les activités d'exploitation.

À l'installation West Doe, la société a démontré qu'elle disposait d'une collection complète de documents sur les compétences et la formation, qui envisagent de nombreux scénarios qu'un opérateur pourrait rencontrer. À l'installation Tupper Main, par contre, on ne dispose que de trois documents sur les compétences et la formation. On a indiqué aux auditeurs que la société s'affaire à documenter tous les modules de formation destinés aux opérateurs de cette installation. Au moment de l'audit, seulement trois de ces modules étaient achevés. Ainsi, on constate une grande différence dans la façon dont NorthRiver Midstream gère les compétences et la formation des opérateurs dans les deux installations exploitant des pipelines réglementés par la Régie.

À l'installation West Doe, les opérateurs qui sont en formation doivent faire la preuve qu'ils possèdent les connaissances et les compétences nécessaires dans les modules de formation avant qu'un mentor qualifié ne donne son aval. Pour ce qui est de l'installation Tupper Main, on a indiqué aux auditeurs que la formation des opérateurs en formation se faisait de façon ponctuelle. Les stagiaires sont guidés et observés par des mentors jusqu'à ce que ceux-ci jugent que les stagiaires sont compétents.

Pour ces raisons, les auditeurs estiment que NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle a défini des exigences uniformes en matière de compétences et de formation pour les opérateurs des installations West Doe et Tupper Main.

PA-16 Vérification des compétences et de la formation

Constatation	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	6.5(1)k)
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 : k) d'établir et de mettre en œuvre un processus pour s'assurer que les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la compagnie ou pour le compte de celle-ci sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer qu'elle a établi et mis en œuvre un processus pour s'assurer que les employés de la salle de commande sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement. Elle peut aussi démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qu'elle dispose d'un processus conforme pour vérifier si les employés et les autres personnes travaillant pour elle ou pour son compte sont formés et compétents. Qu'elle conserve des dossiers démontrant que ses employés et les autres personnes qui travaillent pour son compte sont formés et compétents en ce qui concerne le programme de gestion de l'intégrité et particulièrement la salle de commande. Qu'elle dispose d'un processus conforme pour superviser ses employés et les autres personnes qui travaillent pour son compte. Que la supervision des employés et des autres personnes est adéquate pour que chacun s'acquitte de ses tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.
Information pertinente fournie par la société	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines) <i>Health and Safety Management Program</i> (programme de gestion de la santé et de la sécurité) <i>Emergency Management Program</i> (programme de gestion des situations d'urgence) <i>Security Management Program</i> (programme de gestion de la sécurité) <i>Environmental Management Program</i> (programme de gestion environnementale) <i>Damage Prevention Program</i> (programme de prévention des dommages)

	<p><i>NorthRiver Midstream Health and Safety Manual</i> (manuel de santé et sécurité au travail)</p> <p><i>Training and Competency Assurance Program Charter</i> (charte du programme d'assurance de la formation et des compétences)</p> <p><i>NorthRiver Training Course Matrix</i> (liste des cours)</p> <p><i>Tupper Area – Training Records</i> (Zone Tupper – Dossiers de formation)</p> <p><i>West Doe Area – Training Records</i> (Zone West Doe – Dossiers de formation)</p> <p>West Doe Work Management Meetings (réunions de gestion des travaux visant le pipeline West Doe)</p> <p>Tupper Main – Example Work Management Meeting Minutes (Tupper Main – Exemple de procès-verbal d'une réunion de gestion des travaux)</p> <p>NorthRiver Operator Job Posting Example (exemple d'affichage de poste d'opérateur)</p>
<p>Résumé de la constatation</p>	<p>NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle a établi une démarche uniforme et conforme aux exigences de la réglementation pour s'assurer que les travailleurs chargés de l'exploitation du pipeline sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils s'acquittent de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.</p>

Évaluation détaillée

NorthRiver Midstream a fourni aux auditeurs des documents visant le programme visé à l'article 55, dont ceux-ci :

- *Integrity Management Program for Pipelines* (programme de gestion de l'intégrité des pipelines)
- *Health and Safety Management Program* (programme de gestion de la santé et de la sécurité)
- *Emergency Management Program* (programme de gestion des situations d'urgence)
- *Security Management Program* (programme de gestion de la sécurité)
- *Environmental Management Program* (programme de gestion environnementale)
- *Damage Prevention Program* (programme de prévention des dommages)

Pour chaque programme, les documents décrivaient l'exigence de vérifier les compétences et la formation.

NorthRiver Midstream a aussi remis aux auditeurs sa charte générale du programme d'assurance de la formation et des compétences, qui mentionne l'exigence d'évaluer la formation et d'assurer une surveillance continue en la matière. Ce document définit les normes et établit les processus nécessaires pour veiller à ce que les employés de la société, leurs supérieurs et les entrepreneurs aient les compétences et les accréditations nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches de manière efficace et sécuritaire. Pour respecter ce protocole d'audit, le programme d'assurance de la formation et des compétences renferme plusieurs processus opérationnels normalisés qui

constituent les normes générales dans ces domaines pour les programmes de formation de la société, dont ce qui suit :

- affectation, mise en œuvre et établissement de la formation;
- évaluation des résultats de la formation;
- supervision de la formation et des compétences.

La société a indiqué aux auditeurs que la liste de ses cours est un catalogue de toutes les formations qui existent sur l'ESS et que les superviseurs s'en servent pour déterminer les besoins de formation de leurs subordonnés directs en fonction de leurs tâches particulières. Les auditeurs de la Régie ont constaté que ce document renferme des cours portant sur l'ESS, mais aucun sur les activités d'exploitation comme telles.

En ce qui concerne les compétences et la formation sur l'ESS, NorthRiver Midstream a démontré de façon satisfaisante qu'elle faisait ce qui suit :

- définir les exigences en matière de compétences et de formation;
- donner les formations;
- faire le suivi des personnes qui ont fait les formations;
- assurer une surveillance continue des compétences et de la formation.

Les auditeurs ont relevé des lacunes dans les compétences et la formation destinés aux opérateurs dans des domaines autres que l'ESS.

À l'installation West Doe, on trouve une liste complète de modules de formation, et l'équipe de supervision semblait faire un bon travail pour assurer un suivi des personnes qui ont fait chaque module de formation et le moment où cela a été fait. À l'installation Tupper Main, la société s'employait à mettre au point des modules de formation mais, au moment de l'audit, trois seulement étaient terminés, les autres étant toujours en préparation. Également à cet endroit, on donnait la formation aux opérateurs de façon ponctuelle, sous la supervision d'un mentor. Une fois que le participant avait démontré au mentor qu'il savait comment exécuter les tâches, on l'autorisait à se livrer à cette activité. Étant donné les deux approches en matière de formation, on peut affirmer que la formation des employés des deux sites de NorthRiver Midstream n'est ni gérée ni supervisée de manière uniforme. Cela dénote aussi que la supervision de l'équipe de gestion de la société est inégale, car elle permet aux deux installations de faire les formations et la vérification des compétences de deux méthodes différentes.

Bref, NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle a établi une démarche uniforme et conforme aux exigences de la réglementation pour s'assurer que les travailleurs chargés de l'exploitation du pipeline sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils s'acquittent de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sécurité et la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

PA-17 Rapport annuel sur le programme de formation

Constatation	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	56b)
Exigence réglementaire	En plus de se conformer aux exigences sur la conservation des dossiers prévues dans les normes de la CSA visées à l'article 4, la compagnie doit conserver b) un rapport annuel sur le programme de formation visé à l'article 46 qui permet de comparer la formation reçue par les employés à celle prévue.
Résultat attendu	La société peut démontrer ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">• Qu'elle produit un rapport annuel qui compare la formation reçue par les employés et les autres personnes qui travaillent pour son compte dans la salle de commande à celle prévue.
Information pertinente fournie par la société	Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation : <i>NorthRiver Training Course Matrix</i> (liste des cours de formation) <i>Tupper Area – Training Records</i> (Zone Tupper – Dossiers de formation) <i>West Doe Area – Training Records</i> (Zone West Doe – Dossiers de formation)
Résumé de la constatation	NorthRiver Midstream a démontré qu'elle satisfait aux exigences de l'alinéa 56b) du RPT en ce qui concerne la formation pour l'ESS, mais pas pour celle sur l'équipement d'exploitation que les employés pourraient être appelés à utiliser dans les installations.

Évaluation détaillée

NorthRiver a indiqué aux auditeurs que la liste de ses cours de formation est un catalogue de toutes les formations qui existent sur l'ESS et que les superviseurs s'en servent pour déterminer les besoins de formation de leurs subordonnés directs.

Les dossiers de formation des installations West Doe et Tupper Main mentionnent ce qui suit :

- les cours que chaque employé doit suivre;
- le moment où l'employé doit faire la formation;
- si l'employé a ou non fait la formation.

Un examen de la formation donnée par NorthRiver Midstream a révélé que celle-ci satisfait à la plus grande partie des exigences de l'article 46 du RPT. L'alinéa 46(2)c) exige que le programme de formation de la société comprenne une formation sur le mode de fonctionnement de l'équipement que les employés sont raisonnablement susceptibles d'utiliser. Bien que l'on ait constaté que cela était le cas à l'installation West Doe, cela n'a pas été observé à l'installation Tupper Main,

où il n'y avait pas de documents de formation sur place sur le fonctionnement général de tout l'équipement que l'on trouve à cet endroit.

Comme les auditeurs l'ont expliqué pour les protocoles d'audit 15 et 16, les installations West Doe et Tupper Main ont deux approches différentes pour faire le suivi des formations. À West Doe, on trouvait une série de modules de formation que le personnel devait suivre jusqu'à ce qu'il puisse démontrer ses compétences à un mentor chevronné. À ce moment, le mentor attestait que le participant était prêt à opérer l'équipement. Dans le cas de Tupper Main, seulement trois modules de formation étaient prêts au moment de l'audit. Durant les entrevues, on a indiqué aux auditeurs que les personnes en formation avaient suivi un parcours adapté à chacune, pour lequel un mentor expérimenté supervisait leur formation, sans qu'elles profitent nécessairement d'un module de formation formel, et qu'on les autorisait à opérer l'équipement une fois que le mentor était satisfait de leurs compétences.

NorthRiver Midstream n'a pas démontré aux auditeurs que les résultats de la formation des opérateurs des installations sont mentionnés dans un rapport annuel sur la formation qui répondrait aux exigences de l'alinéa 56b) du RPT. De ce fait, la haute direction, ainsi que le dirigeant responsable, n'ont aucune idée de la façon dont on gère la formation des opérateurs et en assure le suivi dans l'une ou l'autre des installations.

Bref, malgré le fait que NorthRiver Midstream ait démontré qu'elle satisfait aux exigences de l'alinéa 56b) du RPT pour ce qui est de la formation sur l'ESS, elle ne l'a pas fait en ce qui concerne le fonctionnement de l'équipement d'exploitation que les employés pourraient être appelés à utiliser à l'installation.

PA-18 Audits de la salle de commande

Constatation	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	55
Exigence réglementaire	La compagnie vérifie, à intervalles d'au plus trois ans, les programmes suivants : (1)b) le programme de gestion de l'intégrité prévue à l'article 40, y compris le système de commande du pipeline visé à l'article 37; (2) les documents préparés à la suite de la vérification doivent signaler : les lacunes relevées; b) les mesures correctives prises ou prévues.
Résultat attendu	La société peut démontrer ce qui suit : Qu'elle vérifie le système de commande des pipelines à intervalles d'au plus trois ans. Que les documents préparés à la suite de la vérification signalent les lacunes relevées et les mesures correctives prises ou prévues.
Information pertinente fournie par la société	Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation : <i>Alberta Energy Regulator SRI Inspection Report 2022</i> (rapport d'inspection 2022 à l'Alberta Energy Regulator au titre de la réglementation) <i>NorthRiver response – AER SRI 2022 Audit Action Items</i> (réponse de NorthRiver – mesures de suivi de l'audit de 2022 de l'AER) <i>Alberta Energy Regulator POI P43001 Inspection Report</i> (rapport d'inspection P43001 à l'Alberta Energy Regulator) <i>NorthRiver_rsp-AER_POI43001_Insp530112-Action Items Template</i> (réponse de NorthRiver au rapport d'inspection POI53-112 de l'AER sur les mesures) <i>Alberta Energy Regulator - SRI Insp Complete Jan 2023</i> (AER – rapport d'inspection complété de janvier 2023 à l'Alberta Energy Regulator) <i>NorthRiver 2022 Certificate of Recognition Audit Report</i> (rapport de vérification de 2022 pour le certificat d'attestation de NorthRiver)
Résumé de la constatation	NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle a vérifié ses différents programmes conformément aux exigences de l'article 55, dont le programme qui comprend le système de commande du pipeline, au cours des trois dernières années.

Évaluation détaillée

L'article 55 du RPT exige des sociétés qu'elles fassent des vérifications internes de leurs programmes. Ces vérifications doivent être faites à intervalles d'au plus trois ans et visent tous les programmes de protection énumérés à l'article 55 ce qui, de l'avis de l'auditeur, comprend le fonctionnement du système de commande du pipeline. Les vérifications ont aussi pour but de déterminer si tous les programmes satisfont aux exigences du RPT et autres instruments

de réglementation applicables, comme la norme CSA Z662:19, et que le système est exploité en respectant les exigences de la société elle-même.

NorthRiver Midstream a fourni aux auditeurs des copies de rapports d'inspections de l'AER réalisées en novembre et décembre 2022 et de janvier à avril 2023, ainsi que ses propres réponses à ces rapports. En réaction à l'observation des auditeurs selon laquelle les rapports d'inspection de l'AER ne sauraient remplacer une vérification adéquate des programmes au titre de l'article 55, NorthRiver Midstream leur a remis un certificat d'attestation qui lui avait été décerné pour son programme de santé et sécurité, dont certains éléments de la gestion de la salle de commande.

Les auditeurs ont pris connaissance du rapport en question et ont constaté que la vérification avait été réalisée par un tiers en 2022. Bien que celle-ci ait visée certaines des exigences légales de NorthRiver Midstream relatives à la gestion de la sécurité, elle n'a pas tenu compte de toutes les exigences des lois applicables. On trouve dans ce rapport peu d'éléments indiquant que la vérification s'est attachée à la gestion de la salle de commande de West Doe ou de Tupper Main.

Les auditeurs font remarquer que les vérifications menant au certificat sont faites en vertu des lois provinciales sur la sécurité et ne tiennent pas compte directement des règlements qui relèvent de la Régie, du *Code canadien du travail* ou des exigences de l'Association canadienne de normalisation (« CSA »), comme la norme CSA Z662:19. Ces vérifications servent surtout à évaluer le respect des processus, pratiques et marches à suivre internes et non à établir si le programme de gestion de la sécurité est efficace, comme l'exige le RPT. Un autre sujet de préoccupation est que plusieurs constatations de la vérification en vue de l'obtention du certificat reposent uniquement sur des entrevues qui ont été menées auprès du personnel de la société et qui n'ont pas été étayées par un examen de documents et de dossiers. Bref, la vérification visant le certificat d'attestation présenté par NorthRiver Midstream ne peut être accepté pour remplacer un audit de programmes aux termes de l'article 55.

En conclusion, NorthRiver Midstream n'a pas démontré à la Régie qu'elle a mené une vérification conforme aux exigences de l'article 55, notamment les aspects qui concernent le système de commande du pipeline, au cours des trois dernières années.

PA-19 Audits du système de détection de fuites

Constatation	Sans objet
Réglementation	CSA Z662:19
Source dans la réglementation	Article E.9.
Exigence réglementaire	<p>Les systèmes de détection de fuites doivent être revus et audités de façon périodique afin de déterminer s'ils sont conformes aux exigences de cette annexe. Lorsque des écarts sont identifiés, les revues appropriées doivent être effectuées. Les méthodes, responsabilités et résultats des examens et des audits doivent être consignés par écrit. Ces examens et audits devraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le domaine d'application et les objectifs; b) la fréquence des examens et audits et le moment auquel ils sont réalisés; c) les responsabilités relatives à la gestion et à la réalisation de l'audit; d) les incidents antérieurs et les fausses alarmes déclenchées; e) les situations dans lesquelles le système de détection de fuites n'a pas fonctionné; f) les examens, audits internes et audits externes antérieurs; g) l'indépendance de l'examineur ou de l'auditeur; h) la compétence de l'examineur ou de l'auditeur; i) les procédures d'examen ou d'audit; et j) l'exploitation en conditions normales et spéciales.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'elle fait périodiquement des examens et des audits de son système de détection des fuites. • Que ses évaluations ont permis de détecter la cause fondamentale des incidents et de recommander des mesures correctives et préventives. • Que les mesures correctives et préventives consécutives aux examens et audits ont été (ou sont) mises en œuvre.
Information pertinente fournie par la société	Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation : s.o.
Résumé de la constatation	Sans objet

Évaluation détaillée

On n'a pas vérifié ce protocole d'audit parce que l'article E.9 de la norme CSA Z662:19 ne s'applique pas aux pipelines de NorthRiver Midstream qui relèvent actuellement de la Régie.

PA-20 Examen de gestion annuels

Constatation	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	6.5(1)x)
Exigence réglementaire	La compagnie est tenue, dans le cadre de son système de gestion et des programmes visés à l'article 55 : x) d'établir et de mettre en œuvre un processus permettant de procéder à des examens de gestion annuels du système de gestion et de chacun des programmes visés à l'article 55 et de veiller à l'amélioration continue en ce qui a trait au respect des obligations de la compagnie prévues au présent règlement.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer qu'elle a établi un processus pour faire des examens de gestion annuels des activités de sa salle de commande en vue de l'amélioration continue en ce qui a trait au respect des obligations prévues au RPT. Elle peut aussi démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">Qu'elle a établi et mis en œuvre un processus conforme.Qu'elle a défini des méthodes d'examen de gestion.Qu'elle a défini des méthodes pour faire l'examen du système de gestion et de chacun des programmes visés à l'article 55.Qu'elle a conservé des dossiers pour démontrer son amélioration continue en ce qui a trait au respect des obligations prévues au RPT.Qu'elle a répertorié, conçu et mis en œuvre des mesures correctives dans le cadre de son amélioration continue.

<p>Information pertinente fournie par la société</p>	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Integrity Management Program for Pipelines</i> (programme de gestion de l'intégrité des pipelines) <i>Health and Safety Program</i> (programme de gestion de la santé et de la sécurité) North River Midstream Emergency Management Manual (manuel de gestion des situations d'urgence) <i>NorthRiver Midstream Security Management Program Manual</i> (manuel du programme de gestion de la sécurité) <i>Environmental Management Program</i> (programme de gestion environnementale) <i>Land Damage Prevention Program</i> (programme de prévention des dommages aux biens fonciers) <i>NorthRiver OMS Management Review Process Draft</i> (version provisoire du processus d'examen de la gestion du système de gestion des opérations) <i>2021 Accountable Officer Annual Report</i> (rapport annuel 2021 du dirigeant responsable) <i>2022 Accountable Officer Annual Report</i> (rapport annuel 2022 du dirigeant responsable)
<p>Résumé de la constatation</p>	<p>NorthRiver Midstream a démontré qu'elle a établi un processus permettant de procéder à des examens de gestion annuels du système de gestion, et de chacun des programmes, pour veiller à l'amélioration continue en ce qui a trait au respect de ses obligations aux termes du RPT. Elle a également démontré qu'elle procède à des examens de gestion trimestriels et annuels, au niveau des activités, afin de produire les résultats souhaités pour un rapport annuel et un compte rendu de réunion. NorthRiver Midstream n'a toutefois pas démontré qu'elle a entièrement mis en œuvre le processus parce le document fourni est encore à l'état de projet.</p>

Évaluation détaillée

Pour démontrer sa conformité, NorthRiver Midstream a fourni ce qui suit à la Régie :

- une copie du processus d'examen de gestion;
- le rapport annuel de 2021 du dirigeant responsable;
- le rapport annuel de 2022 du dirigeant responsable.

Les auditeurs de la Régie ont pris connaissance du document sur le processus d'examen de gestion et ont constaté qu'il était encore à l'état de projet. Ce document décrit ce qui suit :

- l'objet, le domaine d'application et les objectifs du processus;
- les principaux rôles et responsabilités;
- les principaux intrants et extrants;
- un diagramme opérationnel.

Selon le processus d'examen de gestion de NorthRiver Midstream, des réunions trimestrielles et annuelles d'examen doivent avoir lieu, dont l'un des résultats attendus est la préparation du rapport annuel du dirigeant responsable. La société a également démontré qu'elle procède à des examens de gestion trimestriels et annuels dont l'un des résultats souhaités est la production du rapport annuel du dirigeant responsable.

Les deux rapports annuels remis par NorthRiver Midstream aux auditeurs de la Régie faisaient état de discussions sur ce qui suit :

- les résultats de la société en ce qui a trait à l'atteinte de ses buts, de ses objectifs et de ses cibles pendant l'année, évaluée au moyen de mesures élaborées pour tous les programmes visés à l'article 55;
- les buts, objectifs et cibles à jour pour l'année à venir;
- le caractère adéquat et l'efficacité du système de gestion de la société;
- des recommandations d'améliorations à apporter.

Un autre résultat attendu du processus d'examen de la direction est la tenue d'une réunion d'examen de la gestion. NorthRiver Midstream a démontré qu'elle avait produit ce document à la conclusion de sa réunion d'examen annuel de gestion pour chacun des quatre sujets mentionnés plus tôt et pour chaque programme visé à l'article 55. Après examen des documents et dossiers fournis par NorthRiver Midstream et des entrevues, les auditeurs ont conclu que la société dispose d'un processus d'examen de la direction et qu'elle le respecte. Le processus est toujours à l'état de projet et ne peut donc pas être considéré comme entièrement mis en œuvre.

En résumé, NorthRiver Midstream a démontré qu'elle a établi un processus permettant de procéder à des examens de gestion annuels du système de gestion, et de chacun des programmes, pour veiller à l'amélioration continue en ce qui a trait au respect de ses obligations aux termes du RPT. Elle a également démontré qu'elle procède à des examens de gestion trimestriels et annuels, visant les activités, afin de produire les résultats souhaités pour un rapport annuel et un compte rendu de réunion. NorthRiver Midstream n'a toutefois pas démontré qu'elle a entièrement mis en œuvre le processus parce celui-ci est encore à l'état de projet.

PA-21 Système de commande du pipeline

Constatation	Non conforme
Réglementation	RPT
Source dans la réglementation	37a)
Exigence réglementaire	La compagnie doit établir et mettre sur pied un système de commande du pipeline qui : a) comprend les installations et procédures servant à commander et à contrôler l'exploitation du pipeline.
Résultat attendu	<p>La société peut démontrer qu'elle a établi et mis sur pied un système de commande pour ses pipelines qui satisfait aux exigences de la norme CSA Z662:19. Elle peut aussi démontrer ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'elle peut expliquer l'utilisation qui est faite du système de commande des pipelines pour contrôler et surveiller l'exploitation de ceux-ci. • Qu'elle a fourni des documents expliquant la conception, l'entretien et l'utilisation du système de commande des pipelines. • Qu'elle a fourni des documents et des dossiers expliquant la façon dont les seuils de déclenchement des alarmes et les limites de contrôle sont établis, et la façon dont les changements sont gérés et suivis. • Qu'elle a fourni des documents et des dossiers expliquant la façon dont les données et les alarmes sur les défaillances, les entraves et les données obsolètes sont analysés et gérés. • Qu'elle peut fournir des documents et des dossiers expliquant le fonctionnement du système de commande de secours du pipeline et le moment où il est utilisé. • Qu'elle peut fournir des documents et des dossiers expliquant la mise en service du réseau pipelinier.
Information pertinente fournie par la société	<p>Les principaux documents et dossiers suivants sont liés à cette constatation :</p> <p><i>Asset Management of Change Program</i> (programme de gestion du changement à des actifs)</p> <p><i>Pressure Control and Overpressure Protection (DCOPP) Policy</i> (politique en matière de régulation de la pression et de la protection contre la surpression)</p> <p>Dessins des procédés et instruments du compresseur de gaz pour West Doe et Tupper Main, ainsi qu'une description écrite du fonctionnement de ces systèmes</p> <p>Rapport d'étalonnage et d'inspection de 2022 pour un appareil de régulation de la pression et de la protection contre la surpression</p> <p>Diagramme de processus et d'instrumentation du groupe compresseur de vente n° 2</p>

	<p>Description du fonctionnement de la régulation de la pression et de la protection contre la surpression</p> <p>Aperçu des pipelines réglementés par la Régie, dossiers d'étalonnage, diagrammes de processus et d'instrumentation et descriptions du fonctionnement des systèmes</p> <p>Aperçu du pipeline West Doe relevant de la Régie</p> <p>Diagramme du régulateur de la pression et des instruments du compresseur de gaz à 11-01-81-15-K-101</p> <p>Description écrite de la politique en matière de régulation de la pression et de la protection contre la surpression de CNRL, 11-01-81-15</p> <p>Calibrage de la régulation de la pression et de la protection contre la surpression RP500111, 20221104</p> <p>Gaz commercialisable – Protection contre la surpression – Diagramme de la tuyauterie et des instruments, 11-01-81-15</p> <p>Document intitulé <i>PC Sales to XG-99 OPP 1 of 2 P&ID</i></p> <p>Document intitulé <i>PC Sales to XG-99 OPP 2 of 2 P&ID</i></p> <p>Document intitulé <i>PC Sales to XG-99 PC P&ID</i></p> <p>Document intitulé <i>PC Sales to XG-99 PCOPP Calibration 1 of 2 20230330</i></p> <p>Document intitulé <i>PC Sales to XG-99 PCOPP Calibration 2 of 2 20230330</i></p> <p>Document intitulé <i>PC Sales to XG-99 PCOPP Written Description</i></p> <p>Aperçu du pipeline Tupper relevant de la Régie</p> <p>Document intitulé <i>TPM PCOPP Calibration 20220208</i></p> <p>Document intitulé <i>TPM PCOPP PIDS 20230509</i></p> <p>Description (<i>TPM PCOPP Written Description 20220208</i>)</p> <p>Document intitulé <i>North River Midstream PSM GDL 0003 Asset MOC Scope Guidance</i></p> <p>Procédure opérationnelle normalisée en cas de rejet critique (NRM PSM SOP 0001)</p> <p>Formulaire <i>North River Midstream PSM FRM 0003 PSSR</i></p>
<p>Résumé de la constatation</p>	<p>NorthRiver Midstream a démontré qu'elle a établi et mis en place un système de commande de pipelines, y compris les installations, pour commander et contrôler l'exploitation de ses pipelines assujettis à la réglementation de la Régie, mais elle n'a pas démontré qu'elle dispose de procédures documentées visant l'exploitation des pipelines dans des conditions normales et anormales.</p>

Évaluation détaillée

NorthRiver Midstream a donné aux auditeurs un aperçu des pipelines réglementés par la Régie qui font partie des installations West Doe et Tupper Main. Celles-ci comprennent trois pipelines indépendants de point à point. À leurs points d'entrée, ces pipelines sont munis de systèmes indépendants de régulation de la pression et de protection contre la surpression.

La société a fourni aux auditeurs sa politique en matière de régulation de la pression et de contrôle de la surpression, qui fait état des exigences de conception, d'installation, d'entretien, d'exploitation et d'étalonnage des systèmes de régulation de la pression et de contrôle de la surpression aux points de mesure de livraison à son réseau de collecte. Elle décrit aussi les rôles, les responsabilités et les attentes pour assurer l'intégrité et la fiabilité de ces systèmes sur l'ensemble du réseau de collecte. On y indique aussi qu'elle vise ses exploitants et ses clients qui possèdent ou exploitent des points de mesure reliés à ce dernier.

Selon cette politique, les points de mesure reliés au réseau de collecte de NorthRiver Midstream doivent être munis de systèmes de régulation de la pression et de contrôle de la surpression approuvés par la société pour protéger le pipeline en aval contre toute surpression. Ces systèmes doivent comprendre un dispositif de régulation de la pression et un dispositif de protection contre la surpression et ceux-ci doivent être normalisés et fonctionner de façon indépendante.

NorthRiver Midstream a informé les auditeurs qu'elle dispose de panneaux de commande indépendants pour commander et exploiter les pipelines aux installations Tupper Main et West Doe. Cependant, elle ne dispose pas d'un système central unique qui contrôle les deux pipelines. Elle a aussi informé la Régie qu'elle ne disposait pas de panneaux de commande de secours en cas de défaillance de son système principal.

Le personnel à West Doe et à Tupper Main a informé les auditeurs que la société utilise une ligne Rockwell/Allen-Bradley de télémessure et des systèmes de contrôle et d'acquisition de données pour ses systèmes de surveillance et de contrôle des pipelines. La société a aussi indiqué aux auditeurs que les deux systèmes avaient fait l'objet d'une mise à niveau au cours des trois années précédentes. Les capacités de surveillance et de contrôle des systèmes aux deux installations sont simples et consistent en grande partie à surveiller la pression et le débit, à contrôler le démarrage et l'arrêt des compresseurs de gaz, à suivre les tendances de pression et à enregistrer les données et les alarmes. Cette information a été vérifiée lors de visites des salles de commande des installations West Doe et Tupper Main le 5 juillet 2023 et lors d'entrevues avec le personnel de la société.

NorthRiver Midstream a fourni ce qui suit à la Régie :

- des dessins des procédés et instruments du compresseur de gaz pour West Doe et Tupper Main, ainsi qu'une description écrite du fonctionnement de ces systèmes;
- un rapport d'étalonnage et d'inspection de 2022 pour un appareil de régulation de la pression et de la protection contre la surpression;
- un diagramme de processus et d'instrumentation du groupe compresseur de vente n° 2;
- une description du fonctionnement de la régulation de la pression et de la protection contre la surpression;
- un aperçu des pipelines réglementés par la Régie, des dossiers d'étalonnage, des diagrammes de processus et d'instrumentation et des descriptions du fonctionnement des systèmes.

L'une des exigences de l'alinéa 37a) du RPT est que la société doit pouvoir démontrer qu'elle a élaboré et mis en place des procédures pour contrôler et surveiller l'exploitation du pipeline. Or, l'examen de documents, les visites des lieux et les entrevues avec le personnel de la société ont révélé que NorthRiver Midstream n'a pas démontré qu'elle avait élaboré et mis en œuvre des procédures pour toutes les conditions d'exploitation normales et anormales (voir les évaluations des protocoles d'audit 08 et 14).

En résumé, NorthRiver Midstream a démontré qu'elle a établi et mis en place un système de commande de pipelines, y compris des installations, pour commander et contrôler l'exploitation de ses pipelines assujettis à la réglementation de la Régie, mais elle n'a pas démontré qu'elle dispose de procédures documentées visant l'exploitation des pipelines dans des conditions normales et anormales.

Annexe II – Termes et abréviations

Pour des définitions générales applicables à tous les audits opérationnels, veuillez consulter l'annexe I de la publication intitulée *Exigences relatives au système de gestion* de la Régie et *Guide de vérification du système de gestion* de la Régie à l'adresse www.cer-rec.gc.ca.

• Terme ou abréviation	• Définition
AER	Alberta Energy Regulator
PA	Protocole d'audit
BCER	British Columbia Energy Regulator
Régie	Régie de l'énergie du Canada
LRCE	<i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i> (L.C. 2019, ch. .28, art. 10)
CSA Z662:19	<i>Normes Z662:19 de l'Association canadienne de normalisation</i>
ESS	Environnement, santé et sécurité
PIU	Plan d'intervention d'urgence
SCI	Système de commandement en cas d'incident
PGIP	Programme de gestion de l'intégrité des pipelines
PME	Pression maximale d'exploitation
RPT	<i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> (DORS/99-294)
SCADA	Système d'acquisition et de contrôle des données
Société	NorthRiver Midstream G and P Canada Pipelines Inc., à titre de commandité et au nom de NorthRiver Midstream G and P Canada Pipelines Limited Partnership NorthRiver Midstream Canada Partner Limited, à titre de commandité et au nom de NorthRiver Midstream Canada LP